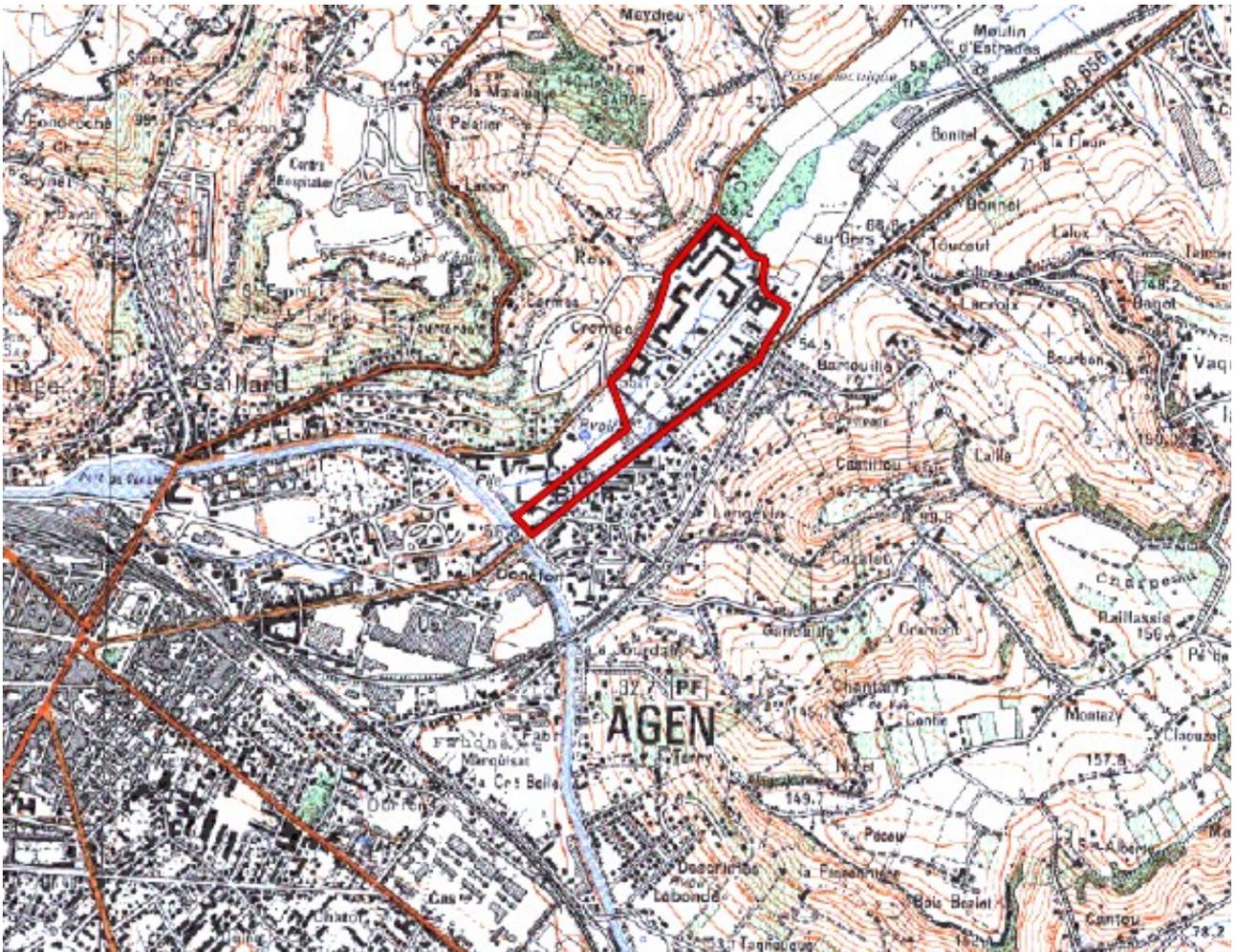




## AMO pour la dynamique de transformation des quartiers en Lot et Garonne

### Montanou : un quartier de la ZUS nord-est d'Agen



MARS 2015

## Informations contractuelles

<b>Organisme commanditaire</b>	Direction Départementale des Territoires du Lot et Garonne (DDT47) Service Urbanisme Habitat  Bernard VAUR	1722 Avenue de Colmar 47916 AGEN CEDEX 9  bernard.vaur@lot-et-garonne.gouv.fr
<b>Références administratives</b>	Affaire n° C14SA0043	commandée le : 26 juin 2014
<b>Affaire suivie par</b>	Ghislain MOURGUES, Chargé d'études Habitat Logement CEREMA/DTerSO/DAIT/GHL	Ghislain.mourgues@cerema.fr

## Historique des versions du document

Version	Date de validation	Commentaire
V1	17/12/2014	
V2	03/03/2015	

## Validation du document

<b>Rédacteurs</b>	Ghislain MOURGUES Carole RIFFÉ-CHAMBRET Chargés d'études	<a href="mailto:Ghislain.mourgues@cerema.fr">Ghislain.mourgues@cerema.fr</a> <a href="mailto:Carole.Riffe-Chambret@cerema.fr">Carole.Riffe-Chambret@cerema.fr</a>
<b>Relecteur</b>	Nicolas CAZENAVE Chargé d'études	Courriel : nicolas.cazenave@cerema.fr
<b>Validé par</b>	Arnaud LOISEL Délégué du préfet	Courriel : arnaud.loisel@lot-et-garonne.gouv.fr

## Métadonnées

<b>Référence documentaire</b>	CEREMA-DTERSO-14-188-FR
<b>Titre</b>	AMO pour la dynamique de transformation des quartiers en Lot-et-Garonne Bilan synthétique des ateliers Thématiques d'Agen Montanou
<b>Description</b>	Rapport
<b>Auteurs</b>	Ghislain Mourgues / Carole Riffé-Chambret
<b>Date du rapport</b>	Décembre 2014
<b>Mots clés géographiques</b>	AGEN, MONTANOU, CONTRAT DE VILLE, ANRU, LOT-ET-GARONNE, POLITIQUE DE LA VILLE
<b>Règles de diffusion</b>	<i>Pas de confidentialité.</i> <i>Source : Circulaire no 2001-15 du 26 février 2001 relative à la littérature grise : repérage, traitement, diffusion et valorisation sur Internet et Intranet des rapports d'études et de recherche du ministère de l'équipement, des transports et du logement</i>
<b>Droits</b>	Ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans autorisation expresse du service Urbanisme Habitat de la DDT 47. Crédits photos – illustrations : CC BY-NC-SA 2.0 – CETE SO © Autres

## Résumé

*En janvier 2014, le cumul de difficultés sociales et économiques que vivent les habitants du quartier de Montanou à Agen, situé en périmètre Zone Urbaine Sensible (ZUS), permettait de penser que ce quartier avait une forte probabilité de demeurer dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire, alors en cours d'élaboration au niveau national.*

*Le CEREMA (Centre d'Étude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) a été contacté pour dresser un diagnostic urbain et social de ce quartier, préalable indispensable à l'élaboration de l'avis que l'État adressera à la communauté d'agglomération d'Agen dans le cadre de la préparation du futur contrat de ville.*

*Fort d'une expérience similaire sur la commune de Cenon dans la communauté urbaine de Bordeaux, nous avons adapté la méthodologie élaborée à cette occasion pour assister les services de l'État à rédiger un avis sur le bilan et les perspectives du projet de rénovation urbaine de Cenon – 8 mai 1945.*

*Les différentes problématiques du quartier, sociales, urbaines, qualité de vie, emploi et développement économique sont abordées au sein d'ateliers participatifs en utilisant un outil de questionnement de projet, la grille RST 02. Quatre ateliers ont été retenus sur le quartier de Montanou :*

- Habitat Logement Rénovation urbaine et gestion urbaine de Proximité (11/06/2014)*
- Sécurité et Prévention de la délinquance (12/06/2014)*
- Développement économique et Emploi (01/07/2014)*
- Éducation famille et Santé (01/07/2014)*

*Chaque atelier, animé par le CEREMA autour de diagnostics volontairement sommaires pour encourager les acteurs à intervenir, s'est déroulé sur une demie journée. La participation aux ateliers a été globalement bonne.*

*La synthèse des 4 ateliers, restituée sous la forme des 3 piliers de la politique de la ville, le social, le cadre de vie et le développement économique et l'emploi, va constituer l'ossature du contrat de ville qui sera signé entre l'agglomération et l'État.*

***L'atelier « Habitat, Logement, Rénovation urbaine et Gestion urbaine de proximité » a été nourri des retours d'expérience issus des opérations de renouvellement réalisées sur les quartiers de Tapie et de Montanou.***

*La richesse des échanges autour de ces opérations a permis au groupe d'aborder de nombreuses thématiques, même si le temps forcément limité des échanges en atelier n'a pu permettre de tout approfondir.*

*Dans le cadre de la préparation du futur contrat de ville, il sera peut-être nécessaire de prévoir une demi journée supplémentaire à consacrer aux problématiques liées à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) au sein du pilier « cadre de vie ».*

*Deux dynamiques extrêmement différentes ont été identifiées par les acteurs, la première est relative à la requalification de la Cité Tapie, la seconde concerne les réhabilitations des bâtiments de Montanou.*

*La « métamorphose » de la Cité Tapie en Parc Chabaud est reconnue par l'ensemble des acteurs comme une incontestable réussite. L'objectif de permettre, à travers une*

requalification du bâti, de nouvelles constructions et le réaménagement des espaces, d'attirer une nouvelle population semble réalisable. Les membres du groupe de travail ont toutefois exprimé des inquiétudes sur la cohabitation des différentes populations à long terme, soulignant un risque de fracture au sein du nouveau quartier en fonction de la topographie ou de l'origine des bâtiments. Ce quartier n'étant pas concerné par la nouvelle géographie prioritaire d'une part et étant en pleine transformation d'autre part, il ne sera pas traité dans cette étude.

Le quartier Montanou pour sa part met en œuvre une logique différente. L'important effort financier consenti sur le quartier pour réhabiliter l'intérieur et l'extérieur des immeubles, sans oublier les aménagements, a sans conteste participé à améliorer le cadre de vie des habitants. Cette amélioration n'est cependant pas perceptible pour les personnes extérieures au quartier qui continuent d'en avoir une image extrêmement négative. Malgré la très bonne couverture du quartier en équipement, la seule amélioration du bâti n'a pas été suffisante pour en modifier l'image, le groupe a donc évoqué des pistes pour modifier durablement le quartier.

A travers la participation des habitants, le groupe s'est interrogé sur le rôle et la place des conseils de quartier par rapport aux futurs « Conseils citoyens » instaurés par le contrat de ville. Quelle articulation entre les deux structures ?

Enfin, en matière de transversalité, les participants tirent un bilan mitigé de la gouvernance mise en œuvre à l'occasion de ces opérations de rénovation urbaine. Si les structures de pilotage des opérations de rénovation urbaine ont bien fonctionné, le groupe de travail regrette un cloisonnement trop hermétique dans la gestion des volets urbain et social. De manière générale un travail moins cloisonné des acteurs permettrait de faire avancer plus vite certaines actions, notamment en matière de gestion urbaine de proximité.

S'agissant de l'atelier « **Sécurité et Prévention de la délinquance** » le volet prévention était relativement bien représenté notamment à travers le secteur associatif, le volet justice n'a lui malheureusement pas pu être présent.

Le constat d'une prédominance de la délinquance liée au trafic de stupéfiants est partagé par l'ensemble des acteurs. Si le quartier conserve une image plutôt calme pour ses habitants, les infractions pénales ayant majoritairement lieu à proximité du centre-ville d'Agen, l'image d'un « drive-in de la drogue » a été souvent utilisée par des acteurs pour décrire le fonctionnement du quartier. Pour eux l'économie de la drogue fait partie intégrante de la vie du quartier dont elle structure en partie la vie nocturne.

En lien étroit avec les équipements et les services publics présents sur le quartier, le secteur associatif occupe une place centrale en matière de prévention de la délinquance sur Montanou. Pour animer ces activités, les participants insistent sur la nécessité de mettre en face d'un jeune public en recherche d'identité, des adultes responsables, formés et éloignés des éventuels conflits du quartier.

Autre élément marquant du diagnostic, la place des femmes dans l'espace public est de plus en plus réduite. Privilégiant rapidement à l'adolescence les activités non mixtes, les femmes disparaissent ensuite de la vie associative du quartier pour n'y revenir que tardivement, essentiellement autour d'activités centrées sur les tâches domestiques et les activités centrées sur les enfants. Ce constat, à mettre en parallèle avec une désaffection de plus en plus forte des habitants pour la vie associative, ne doit toutefois pas masquer le rôle extrêmement important des structures associatives dans le quartier.

Malgré les difficultés identifiées pour réaliser un diagnostic santé sur le quartier, le premier constat de l'atelier « **Éducation famille et Santé** » c'est d'abord celui d'une absence de médecin sur le territoire. A l'inverse la présence de cabinets d'infirmières bien implantés auprès des habitants du quartier permet d'envisager d'y proposer une structure de type

*maison de santé pluridisciplinaires.*

*Le groupe insiste aussi sur le rôle du centre médico-social sur Montanou qui dispose de locaux et accueille entre autres ses permanences de la protection maternelle infantile et des accueils du planning familial. Le centre social joue également un rôle important sur le quartier en matière de prévention. La situation est jugée beaucoup plus préoccupante sur le sujet de la médecine scolaire en raison d'une pénurie de personnel.*

*Sur le quartier de Montanou, l'école primaire dispose de locaux spacieux et avait une image de stabilité que l'atelier a infirmé. En effet, l'école connaît un fort taux de rotation des enseignants, seul le directeur est présent depuis de nombreuses années. Malgré des équipements sportifs et culturels à proximité immédiate, l'école de Montanou apparaît comme difficile pour les jeunes maîtres qui y sont affectés.*

*Les participants à l'atelier constatent tout de même une très forte mobilisation des acteurs du monde éducatif sur le quartier. Des dispositifs innovants comme le réseau de réussite éducative ou les classes relais sont mis en place pour passer l'écueil de la transition vers le collège. Le très faible nombre d'enfants issus de Montanou qui accèdent à une filière générale au lycée démontre que le cœur du dispositif de soutien aux élèves des quartiers politiques de la ville doit encore se concentrer sur le primaire et le collège.*

*Enfin, l'atelier « Développement économique et Emploi » a constaté le bon bilan de la clause d'insertion qui réservait 5 % des heures travaillées à un public en insertion. Elle reste toutefois centrée sur le gros œuvre et a du mal à toucher le public féminin qui cumule les difficultés en matière d'emploi, de transport, de garde d'enfant et d'appropriation de la langue.*

*Autre public extrêmement éloigné de l'emploi, les jeunes dé-sociabilisés nécessitent un travail d'accompagnement spécifique d'autant plus difficile que les participants font le constat d'un phénomène d'addiction au cannabis en nette progression pour cette population.*

*On constate globalement une désaffection dans la fréquentation du Pôle Emploi du public jeune au profit de la mission locale. La mise en place d'une structure de coordination territoriale entre les différents acteurs pourrait permettre de décliner localement une véritable politique de l'emploi dans les quartiers politique de la ville.*

*Enfin, le groupe de travail a regretté l'absence d'étude sur l'employabilité des demandeurs d'emploi issus de Montanou qui permettrait de mettre en lien les profils de ces habitants avec ceux recherchés par les employeurs et d'adapter les offres de formation pour y répondre.*

*Un changement de culture semble aussi nécessaire au niveau de l'agglomération pour s'intéresser au public prioritaire dès la conception de sa politique de développement économique. L'avantage de cet atelier a été de réunir les acteurs de l'emploi et de l'insertion, pratique peu courante jusque-là. L'obligation de prendre en compte le développement des quartiers dans les grands projets d'aménagement économique de l'agglomération peut permettre aux habitants d'entrer dans une dynamique dont ils étaient auparavant exclus.*



## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>10</b>
<b>1 - Méthodes.....</b>	<b>10</b>
1.1 - La méthodologie « assistance à la rédaction de l'avis de l'État ».....	10
1.2 - L'animation de quatre ateliers thématiques.....	11
1.3 - Un avis de l'État conçu à travers la grille RST 02.....	11
<b>Diagnostic et préconisations autour des trois piliers du contrat de ville.....</b>	<b>12</b>
<b>2 - Le pilier cohésion sociale.....</b>	<b>12</b>
2.1 - Un « melting-pot de la pauvreté ».....	12
2.2 - Une offre de santé, d'accès aux soins et au bien être à parfaire.....	22
2.3 - Le pilier cohésion sociale : préconisations et pistes d'amélioration.....	25
Quelques préconisations.....	25
Des pistes de progression.....	26
<b>3 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.....</b>	<b>27</b>
3.1 - Un parc très social qui reste attractif face à un parc privé en difficulté.....	27
3.2 - Montanou, du quartier d'habitat social au risque d'enclave sociale.....	28
3.3 - Une absence de GUP sur le quartier regrettée par les acteurs.....	31
3.4 - Maintenir un haut niveau d'équipement pour ouvrir le quartier sur le reste de la ville .....	34
3.5 - Montanou, un potentiel à valoriser en matière de développement durable.....	36
3.6 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : préconisations et pistes d'amélioration.....	38
Quelques préconisations.....	38
Des pistes de progression.....	39
<b>4 - Le pilier du développement de l'activité économique et de l'emploi.....</b>	<b>40</b>
4.1 - Une agglomération qui doit faire partager son dynamisme en matière de développement économique aux quartiers de la géographie prioritaire.....	40
4.2 - Montanou, un quartier peu dynamique en matière de création d'emploi.....	41

4.3 - Un réseau de transport en commun qui privilégie les déplacements vers le centre d'Agen au détriment des zones d'emploi.....	41
4.4 - Quelle politique de l'emploi et pour quel public.....	42
4.5 - Des freins à l'emploi nombreux et divers.....	44
4.6 - Un bilan encourageant de la clause insertion.....	46
4.7 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : préconisations et pistes d'amélioration.....	48
Quelques préconisations.....	48
Des pistes de progression.....	49
<b>5 - Limites de l'étude.....</b>	<b>50</b>
<b>6 - Conclusions.....</b>	<b>50</b>
<b>7 - ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
7.1 - Fiche d'identité du quartier Montanou à Agen.....	54
7.2 - Calendrier des entretiens exploratoires.....	55
7.3 - Calendrier des ateliers thématiques.....	55
7.4 - Liste des différents livrables de l'étude sur Montanou.....	56
7.5 - La grille de questionnement adaptée au quartier Montanou.....	57
7.6 - Le conseil de quartier n°21 « Un pour tous, tous pour un » - : École Paul Langevin : secteur Montanou.....	57
<b>Glossaire.....</b>	<b>58</b>
<b>Bibliographie/Sources.....</b>	<b>60</b>



## Introduction

Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) a contacté la Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne (DDT 47) pour lui proposer le lancement d'une étude sur les quartiers Montanou à Agen et du centre-ville de Villeneuve-sur-Lot.

Cette étude localement co-pilotée par le Délégué du Préfet, Arnaud Loisel et le responsable du service urbanisme et habitat de la DDT 47, Bernard Vaur, est présentée régulièrement dans un groupe de travail présidé par le Préfet du Lot et Garonne.

Au cours de la phase 1 (avril-mai 2014), le CEREMA a présenté et proposé une méthodologie pour la mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la dynamique de transformation des quartiers en Lot-et-Garonne.

Les modalités proposées ont été validées lors du Groupe Projet État (GPE) du 31 mars 2014.

Puis l'équipe du CEREMA a réalisé une série d'entretiens collectifs pour un partage des problématiques et des enjeux de l'agglomération d'Agen.

Pendant la phase 2 (mai-juillet 2014) le CEREMA s'est appuyé sur la méthodologie élaborée en 2012 à l'occasion de l'étude « assistance à la rédaction de l'avis de l'État » dans le cadre des PSL, pour réaliser un diagnostic social et urbain sur le quartier Montanou à Agen.

L'équipe du CEREMA a ainsi animé des ateliers thématiques afin d'aborder les thématiques transversales de la politique de la ville avec les principaux partenaires de cette politique publique. Il s'agissait de dégager des préconisations pour assister les services de l'État dans la détermination des enjeux à proposer à l'agglomération porteuse du prochain contrat de ville.

Le 31 juillet 2014, la méthodologie proposée par le CEREMA a été adaptée sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot afin de pouvoir inclure la bastide de Sainte-Livrade qui venait de faire son entrée dans la géographie prioritaire. Les deux bastides feront l'objet de livrables séparés, un pour chaque atelier politique de la ville animé par le CEREMA.

Le présent document de synthèse réalisé par le CEREMA propose les problématiques et les enjeux sur le quartier de Montanou qui ont été présentés à l'occasion du Groupe projet « politique de la ville » du 18 novembre 2014.

## 1 - Méthodes

### 1.1 - La méthodologie « assistance à la rédaction de l'avis de l'État »

Dans le cadre de la démarche d'élaboration des Plans Stratégiques Locaux (PSL) préconisés par l'ANRU pour pérenniser les investissements concédés sur les quartiers rénovés, le CETE du Sud-Ouest (avant de devenir le CEREMA au 1<sup>er</sup> janvier 2014) a rédigé un guide méthodologique pour les services de l'État girondins chargés d'élaborer l'avis de l'État dans le cadre des PSL. L'objectif est de formaliser un point de vue synthétique de l'État sur les enjeux des quartiers concernés.

Cette méthode repose sur la grille RST 02 qui sert de support au dialogue entre les différents partenaires. Le principe de cette grille est présenté en annexe.

## 1.2 - L'animation de quatre ateliers thématiques

Au cours du GPE du 31 mars 2014, quatre ateliers thématiques ont été retenus afin d'aborder les différentes problématiques transversales de la Politique de la Ville qui recoupe à la fois les questions de prévention de la délinquance, d'insertion, d'activité économique, d'emplois des jeunes, d'encadrement des mères célibataires, et de lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec l'éducation nationale.

Pour l'animation des groupes de travail retenus pour l'étude du quartier Montanou d'Agen, le CEREMA propose une grille de questionnement RST 02 adaptée aux problématiques territoriales et locales rencontrées par les partenaires invités à participer aux ateliers thématiques (Habitat/Logement/Rénovation urbaine / GUP - Sécurité/Prévention de la délinquance - Éducation/Famille/Santé - Développement économique et Emploi).

## 1.3 - Un avis de l'État conçu à travers la grille RST 02

### **La grille RST 02 adaptée pour le quartier Montanou**

→ en annexe : la grille de questionnement pour Montanou

### **Les principes de la grille**

La grille RST 02 permet une lecture globale d'un projet au travers 7 dimensions : la gouvernance, les trois piliers du développement durable - économique, social, environnemental - et les interfaces viable, vivable et équitable. Chacune de ces sept thématiques se décline en 4 ou 5 critères selon les 27 principes définis par la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ces principes sont abordés, chacun d'entre eux renvoyant à un groupe de questions qui permet de guider les discussions.

#### **A titre d'exemple**

Dans la **dimension sociale**, quatre critères sont à prendre en compte :

- les liens sociaux
- la solidarité
- l'identité culturelle
- l'impact social

#### **Quel questionnement sous entend le critère « impact social » ?**

- La mixité sociale a-t-elle été recherchée dans le projet ? Comment était définie cette mixité à l'origine ?
- Quels sont les principes qui ont guidés la mise en œuvre de la mixité sociale ?
- Comment mesurer les impacts de la mixité sociale sur la vie des quartiers et sur la vie des habitants ?

L'ANRU a retenu cette grille pour l'élaboration de l'avis de l'État. Elle évolue en fonction des enjeux locaux et peut s'adapter :

- aux enjeux des territoires
- aux questionnements propres des services de l'État qui souhaitent identifier les principaux enjeux, qui serviront de socle à la rédaction du nouveau contrat de ville préconisé par la loi de programmation de la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

## Diagnostic et préconisations autour des trois piliers du contrat de ville

Cette partie est une synthèse des éléments recueillis lors des entretiens exploratoires et des ateliers thématiques.

Les phrases entre guillemets sont des citations extraites de ces échanges.

À la fin de chaque présentation par pilier, un recueil de préconisations et des pistes d'amélioration sont proposées.

### 2 - Le pilier cohésion sociale

Le pilier cohésion sociale du nouveau contrat de ville « *devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Une attention particulière sera apportée aux familles monoparentales dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant, avec des aides à la garde d'enfants, au retour en emploi et à l'accompagnement dans la parentalité<sup>1</sup>* ».

#### 2.1 - Un « melting-pot de la pauvreté »

***La famille nombreuse, un modèle dominant sur le quartier qui ne doit pas faire oublier les ménages isolés.***

Pour l'ensemble des interlocuteurs rencontrés, à Montanou se retrouvent les familles nombreuses, qui n'ont pu se loger ailleurs. Mais à la différence d'autres quartiers d'Agen, parfois marqués par une spécificité ethnique ou géographique, les habitants de Montanou forment un véritable melting-pot : maghrébins, albanais, noirs africains...

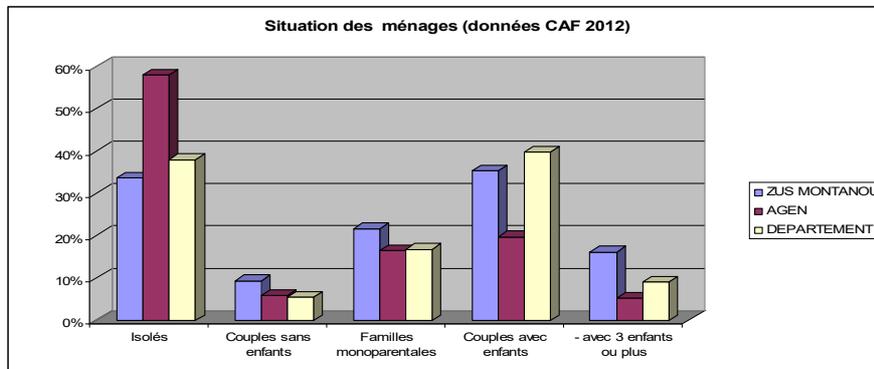
D'autre part, une communauté des gens du voyage, des gitans, cohabitent à Montanou avec le reste des habitants sans vivre ensemble. L'usage veut que « *l'on se tolère* ».

Alors que les infrastructures et services actuels de Montanou sont plutôt orientées vers les familles nombreuses et les jeunes enfants, la situation des ménages à Montanou est plus complexe. Une partie de la population de Montanou est vieillissante. La décohabitation de certaines familles nombreuses finit par former plusieurs foyers à Montanou.

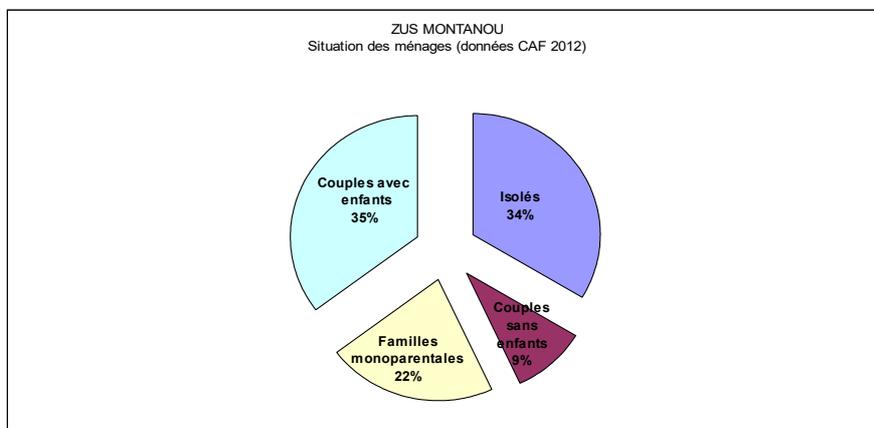
---

<sup>1</sup> ***Les priorités des nouveaux contrats de ville***, communiqué en conseil des ministres du 25/06/2014, du Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

Si on compare la population de Montanou avec le reste de la commune ou du département de fortes différences apparaissent.



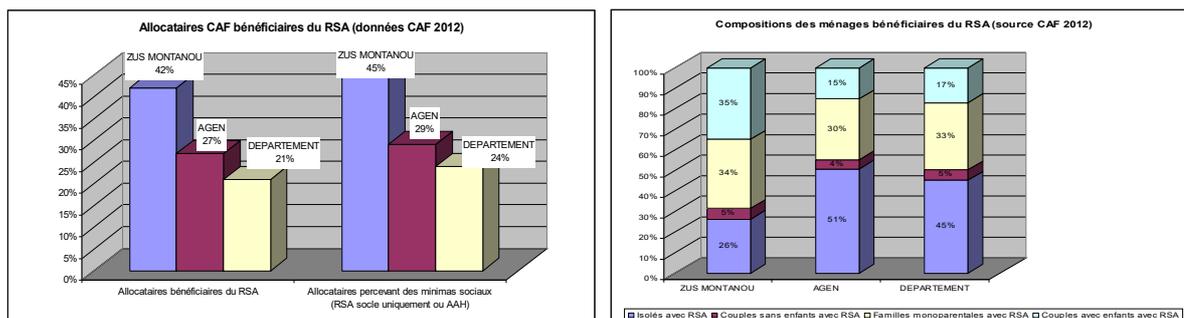
La famille avec enfants, qu'elle soit monoparentale ou pas, est le modèle majoritaire sur le quartier. On note également que 26,5 % de la population de la ZUS est d'origine étrangère alors que ce chiffre n'est que de 5,9 % pour l'ensemble de la commune d'Agen. Ce taux pourrait même approcher les 35 % si on se limitait aux seuls logements sociaux en excluant l'habitat pavillonnaire présent dans la ZUS.



### Des revenus comparables aux ZUS de la région parisienne

En matière de ressources financières, le calcul du revenu médian sur le quartier affiche un résultat de 833 € par unité de consommation et par mois. La moitié des ménages sur le quartier vit donc avec moins de 833 €.

Un tel faible niveau de revenus place **Montanou au même niveau que les ZUS de la région parisienne.**



Cette faiblesse des revenus explique la forte présence de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) parmi les allocataires CAF sur le quartier, 42 %, alors qu'ils ne sont que 21 % au niveau du département, qui se situe pourtant parmi les 11 départements les plus pauvres de France. Sans surprise, conformément à la composition des ménages, on retrouve une forte proportion de familles monoparentales et de couples avec enfants parmi les titulaires du RSA sur le quartier.

### Classement des 14 départements qui disposent du revenu médian par UC le plus faible en France\*

Départements	Revenu médian 2011	Classement
Seine-Saint Denis	15 234	1
Pas-de-Calais	16 175	2
Aude	16 260	3
Creuse	16 309	4
Pyrénées-Orientales	16 733	5
Ardennes	16 743	6
Haute-Corse	16 826	7
Aisne	16 854	8
Ariège	17 033	9
Cantal	17 086	10
<b>Lot-et-Garonne</b>	<b>17 155</b>	<b>11</b>
Tarn-et-Garonne	17 172	12
Nord	17 192	13
Gard	17 293	14

\* Source INSEE 2011

### **Une action sociale dense entre associations et services territoriaux**

La concentration d'une offre de logements sociaux et la présence de nombreux services sociaux, qui tout en étant un véritable plus pour la population, participent cependant dans l'imaginaire collectif à renforcer l'image de Montanou comme quartier défavorisé.

Auparavant le quartier de Montanou bénéficiait de la présence de sept éducateurs spécialisés qui participaient à la vie associative. Aujourd'hui, Agen dispose d'une équipe éducative de cinq éducateurs spécialisés et de deux policiers municipaux pour toute la ville. Ce plus faible accompagnement social associé à l'évolution des modes de vie en société participent à une tendance identifiée sur le quartier de désintérêt pour le bénévolat et le monde associatif.

Un premier constat montre qu'il n'y a plus de représentation active d'associations d'envergures départementales ou nationales à Montanou. Ces structures se sont éloignées du quartier car elles n'y trouvaient plus leur place. Il existe une concurrence entre les actions proposées par les associations ; elles ne trouvent pas d'entente pour coexister.

Il y a une forme de compétition des offres proposées par thématique. Par exemple, des actions remportant un certain succès, comme les cafés-à-thème, sont reprises par différentes associations, chaque structure cherchant à s'approprier, conserver « son public ». Au final, une action de sensibilisation ciblée pour un public type, n'a pas le succès escompté, car le même jour est organisé, ailleurs, un atelier ou une sortie ludique visant le même public.

Pour l'instant quelques associations, comme « Trait d'Union », se maintiennent correctement sur le quartier ainsi que les associations portées par des ex-travailleurs sociaux, comme le club de savate. Ces personnes référentes, souvent bénévoles, supportent des contraintes administratives qu'elles jugent de plus en plus complexes pour monter et financer leurs projets. Elles disposent toutefois d'une vraie compétence pour faire cohabiter un public fragile, parfois désocialisé, et un public « habituel » qui paie intégralement son adhésion, ce qui permet au club de fonctionner.

La mairie sollicite parfois les associations sur les quartiers sensibles pour des manifestations ponctuelles, occasionnelles. Elles estiment jouer à cette occasion un rôle de « pompiers », avec des actions de « maintien de la paix sociale ».

Un autre constat porte sur la forte présence du centre social de Montanou, « La Maison pour Tous de la Masse ».

Il assure d'une part, un rôle d'animation en organisant par exemple la fête du quartier, une manifestation sur deux jours, qui attire beaucoup de monde, dans une assez bonne représentation des habitants de Montanou (parents, enfants, hommes, femmes... ).

C'est d'autre part, un acteur social présent tout au long de l'année, car il propose de très nombreuses activités :

- **le pôle jeunesse** : accueil au local jeune, Accueil de loisir sans hébergement (ALSH), Contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS), chantiers Ville Vie Vacances, sorties, séjours, projets jeunes...
- **le pôle adulte/famille** : divers ateliers pratiques –code de la route, bricolage, couture– gymnastique, sorties culturelles et familiales, insertion emploi...
- **l'espace public numérique** : c'est un équipement ressource pour le quartier utilisé

autant pour l'éducation (l'enseignement) que par les ateliers emplois, etc. Cet équipement est au service de plusieurs opérateurs, qui proposent différentes activités.

- **la plate-forme de services** : photocopies, téléphone, orientations, médiation, écrivain public...

### ***De la responsabilisation des habitants...***

Le tissu associatif et social est très dense sur le quartier et paradoxalement, certaines actions n'ont plus de porteur de projet.

Quelques jeunes ont essayé de poursuivre les animations du quartier abandonnées au départ des travailleurs sociaux ou des associations, mais ils ont rencontrés des difficultés pour les faire vivre sur la durée. Certains habitants ont tenté de reprendre la gestion des jardins familiaux après le retrait de l'association gestionnaire, mais cela n'a pu aboutir. En effet, la gestion « en autonomie » peut créer des problèmes de voisinage difficiles à assumer pour de « simples » habitants. L'arrêt des jardins familiaux, qui fonctionnaient bien, laisse aujourd'hui des parcelles en déshérence face à des familles demandeuses.

La responsabilisation directe des habitants est un processus long et complexe, quotidien, qui doit venir des habitants eux-mêmes. Elle doit répondre à un enjeu partagé de bien-être collectif. Cela peut sembler bien utopique à l'heure où le bénévolat décroît car l'individualisme prime de plus en plus.

La gestion directe par les habitants nécessite de :

- porter un projet, créateur de lien social des habitants entre eux
- décider ou orienter les décisions pour ne pas dénaturer la nature du projet
- endosser la responsabilité, véritable témoignage de la confiance donnée par les habitants. Les conséquences administratives voire pénales de cette responsabilité peuvent être très lourdes
- gérer des fonds (comme des subventions), des locaux, des dispositifs d'encadrement

### ***... aux conseils de quartier : la démocratie participative à Agen***

La création des conseils de quartier à Agen semble répondre à cette recherche de responsabilisation.

C'est un dispositif fort mis en avant par la municipalité élue en avril 2008 et maintenu à l'issue du scrutin national de 2014 qui a reconduit l'équipe municipale déjà en place.

Le bilan des Comités de quartier pré-existants a montré l'intérêt de ce type de dispositif de proximité.

Ces conseils sont constitués de représentants de l'équipe municipale et des habitants du quartier. Cependant, ce système semble trop impressionnant pour une bonne appropriation des habitants, pour qu'ils s'impliquent et s'expriment facilement.

Actuellement, la représentativité des habitants du parc social n'est pas complètement assurée.

Pour l'instant les décisions prises relèvent plus de la tranquillité publique en privilégiant les actions qui génèrent le moins de nuisances possibles pour le voisinage.

#### Le fonctionnement des conseils de quartiers

La ville est découpée, en **23 quartiers-villages de 1 500 habitants** environ, sur la base des 23 bureaux de vote d'Agen.

Les Conseils de quartier ont un **statut type des associations de quartier**.

L'**élection des conseillers** par suffrage universel, pour une représentativité à l'échelle du territoire. Les premières élections organisées le 15 mars 2009 ont désignées 207 conseillers, soit **9 conseillers par quartier**, investis pour un mandat jusqu'en 2014.

Le **contrat de quartier** répond aux préoccupations quotidiennes et de proximité des habitants. La définition du contrat précise le principe de co-décision, la nature des projets éligibles et le mode d'élaboration, de gestion et d'évaluation du contrat

Les actions ou projets doivent participer à l'**amélioration du cadre de vie**.

Des **moyens de fonctionnement** définis pour chaque conseils de quartiers :

- mise à disposition d'un local
- attribution de subventions de fonctionnement par la Ville de 1000 €/an
- désignation d'élus référents et suppléants municipaux
- création d'un service municipal « vie des quartiers » dédié, pour le suivi administratif entre la ville et les conseils de quartiers
- un diagnostic du quartier en préalable à l'élaboration du plan d'actions
- une dotation de 500 000 €, pour le mandat 2010-2014

### ***Une faible interaction des habitants de Montanou avec le reste de la ville***

L'ambition de faire partager des lieux, des activités aux différentes populations de Montanou et du reste de la ville, pour qu'elles vivent ensemble, est une mission qui reste encore à consolider.

La ville d'Agen s'est dotée de deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), « Donnefort » pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et « les Îles » pour les 6 à 13 ans.

Cette offre de services de qualité proposée par la commune a pour ambition de favoriser la mixité, le partage des infrastructures communales par les enfants de tous les quartiers de la ville.

Le centre de Donnefort, situé à proximité des immeubles de Montanou, est fréquenté par les enfants du quartier. Par contre, le taux de fréquentation des enfants de Montanou au centre des Îles est très faible, car trop éloigné. En effet, cet ALSH est situé à l'ouest de la ville d'Agen et pour s'y rendre les enfants de Montanou empruntent bien souvent les transports en commun (avec un changement au centre-ville, car le réseau est structuré en étoile).

Les activités pour les adolescents sont rares sur Montanou. Même s'ils ne relèvent plus des

centres de loisirs, proposer une offre adaptée à ce public nécessite des compétences professionnelles qui n'existent pas actuellement. Les animateurs des centres sociaux qui assurent le relais auprès de cette tranche d'âge n'ont ni les outils adaptés ni l'offre attractive nécessaire pour intéresser ce public d'adolescents et de jeunes adultes.

Finalement les jeunes de Montanou sortent peu de leur quartier et se retrouvent au sein de « La Maison pour Tous de la Masse », leur centre social. Il propose quotidiennement des « actions jeunesse » et connaît une fréquentation en hausse, près de 100 mineurs et 170 jeunes adultes. Même si dans l'ensemble les animateurs veillent à ce que les activités proposées intéressent autant les filles que les garçons, il y a cependant une forte sur-représentation masculine.

Les activités socio-culturelles ou pratiques sportives pourraient être de véritables vecteurs de mixité, tant fille et garçon que générationnelle ou inter-quartier.

Malheureusement, l'offre actuelle reste très sexuée ou du moins est perçue comme telle par les habitants ; ainsi la fréquentation des activités devient quasi exclusivement soit masculine, soit féminine.

Par exemple :

- ateliers couture et cuisine : public féminin
- club de football et city stade : public masculin

Ce phénomène de ségrégation s'accroît d'autant que la tranche d'âge des participants est élevée. Surtout que la place des femmes, dans les quartiers, semble de plus en plus contrainte, par différents facteurs sociétaux.

Pour le groupe Montanou souffre, comme un peu partout en France, d'une forme de déclin de la dynamique associative qui fait que les femmes, comme les hommes d'ailleurs, sont désormais des « consommatrices et ne sont plus actrices ». Le départ des associations d'envergure, extérieures aux quartiers, décrit précédemment, est dans ce cas un manque notable pour assurer aux femmes de Montanou, l'opportunité de sortir de chez elles. De plus, la maternité, la condition de mère favorise le « rester à la maison ».

Aujourd'hui, la Régie de quartier propose des cours d'auto-défense réservés aux femmes et une salle de gym type fitness est présente à l'entrée de Montanou. Cette salle auparavant installée ailleurs sur Agen maintient, grâce au dynamisme du gérant, une clientèle féminine assidue dont une partie l'a suivi sur cette nouvelle implantation.

En outre, le gymnase de Donnefort (Dojo) accueille différents clubs de sports de combat et d'escrime, qui ne sont pratiqués que par les très jeunes et les garçons. Cependant, le club d'escrime attire des pratiquants de toute l'agglomération voire des départements limitrophes. Même si ce sport n'est pas pratiqué par les habitants de Montanou, l'emplacement actuel de cette salle ouvre le quartier à une fréquentation « d'extérieurs ». C'est d'ailleurs le seul lieu, la seule raison « d'aller à Montanou » pour les Agenais.

L'implantation de cette salle à Montanou est toutefois remise en question, car la ville souhaite démolir ce Dojo pour créer un parc relais (pour un centre-ville sans voiture) et souhaite proposer aux clubs du Dojo, la structure du Stadium situé en centre-ville, après des travaux de rénovation. Cette dernière proposition est peu appréciée des dirigeants sportifs, car le stationnement en ville est difficile voire impossible, ce qui conduirait les parents à ne plus déposer leurs enfants aux cours des sports de combats.

La politique sportive de la ville d'Agen est partagée par deux élus. Un élu traite le sport en général et l'élu à la politique des quartiers a la compétence pour le sport dans les quartiers. Ce portage ne permet pas une bonne gestion des investissements donnés sur ce domaine. En effet, à ce jour, la mairie s'engage financièrement en versant des subventions directes,

sans allouer de moyens globaux, pédagogiques ou de contrôles, aux clubs présents dans les quartiers.

Ainsi, la pratique d'un sport comme le football n'atteint pas les objectifs de sociabilisation et de mixité souhaitée sur la ZUS. En effet, la gestion des clubs de Montanou et de Rodrigues n'est pas bonne. Ces deux clubs cultivent un sentiment « identitaire » sur chacun des quartiers, ce qui finit par les isoler du reste des pratiquants de l'agglomération agenaise. Et certaines frictions constatées lors de rencontres avec ces clubs, font qu'ils sont aujourd'hui redoutés par les autres équipes de jeunes. Les clubs de football locaux les perçoivent souvent comme des clubs assistés par les collectivités pour « acheter la paix sociale », car ils disposent de moyens qu'ils n'ont pas -comme les bus pour les déplacements- et ne sont pas reconnus comme des clubs sportifs avec une pratique pédagogique.

L'expérience montre qu'il faut **faire attention aux valeurs portées** par des responsables du monde associatif des quartiers. Certains adultes n'ont pas les codes de la vie en société et véhiculent des valeurs « particulières », ils peuvent porter des convictions « **communautaires** » et au lieu de proposer une ouverture aux autres et au reste de la ville, ils suggèrent un repli identitaire comme certains acteurs ont pu l'observer avec l'association Solidarité Montanou.

### ***Un tissu éducatif moteur pour lutter contre la relégation sociale***

L'école **Paul Langevin de Montanou** propose des locaux spacieux et scolarise 100 % des enfants du quartier. La carte scolaire de cette école est plus large que l'ensemble des logements sociaux d'Agen-Habitat. Par principe la mairie refuse toutes les demandes de dérogations. Cependant, cette année pour la première fois, il y a eu 2 demandes pour une inscription sur des écoles extérieures au quartier.

Tout au long de l'année, il existe un mouvement perpétuel des inscriptions et radiations, au fil des emménagements de nouveaux arrivants, des enfants qui souvent ne parlent pas français ou des arrivées d'enfants du foyer CHRS, La Pergola, situé à proximité et en fonction des arrivées et départs des enfants des gens du voyage.

Il se trouve que juste en face de l'école il y a une résidence privée occupée en majorité par les gens du voyage sédentarisés. Cette proximité est difficile pour l'école, car il existe régulièrement des tensions entre les gens du voyage et la population maghrébine de Montanou.

C'est une école « difficile » pour les maîtres et l'équipe enseignante qui repose beaucoup sur le directeur, Monsieur AT, présent sur cette école depuis de nombreuses années. Les maîtres qui arrivent à Langevin sont régulièrement de jeunes enseignants qui souhaitaient une affectation sur Agen. Les incitations financières de type Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) participent à la stabilité des équipes.

L'école Langevin est la seule école d'Agen à bénéficier d'un **city stade** à proximité, ce qui constitue un véritable outil pour l'école. Ce city stade n'a pas été conçu au départ pour être utilisé par l'école, mais il s'avère que les enseignants y ont accès très facilement et en profitent pour proposer des activités sportives et ludiques aux enfants. Cet équipement est très apprécié car plus agréable que la salle de sport près du presbytère.

Dans un autre domaine, le marché public passé avec la société actuelle de transport urbain ne permet plus aux enseignants d'utiliser les transports collectifs de l'agglomération pour

conduire, à moindre coût, leurs élèves au centre-ville dans le cadre de sortie scolaire. Alors qu'il y a un arrêt de bus à côté de l'école et un cadencement toutes les 10 minutes pour un voyage de 15 minutes environ, l'école est obligée d'affréter un bus pour les sorties scolaires, ce qui se révèle très onéreux et limite considérablement les projets pédagogiques à l'extérieur.

Le dimensionnement de l'école fait que quelques salles de classe ne sont plus occupées. Une opération « **ouvrir l'école aux parents** » assure des cours de français aux parents qui connaissent des difficultés pour communiquer à l'oral et à l'écrit avec l'école. Ces cours ont lieu deux fois par semaine. Ce sont essentiellement des femmes qui se sont inscrites (4 à 8 mamans). Comme les cours se déroulent dans l'école de leurs enfants, ces parents s'approprient l'école, ce qui facilite ensuite le dialogue parents/équipe enseignante.

**Le collège Joseph Chaumié** au centre d'Agen accueille 75 % des enfants de Montanou (collège de secteur). Lorsqu'ils sont scolarisés ailleurs, c'est soit pour les « sortir d'un groupe », soit pour bénéficier de la Segpa<sup>2</sup> du collège de Bon Rencontre.

Les enfants de Montanou qui ont des problèmes à l'école primaire, les voient déçus lors de leur arrivée au collège. La création du nouveau cycle « école collège », cycle qui intègre les cours moyens à la 6<sup>ème</sup>, va instituer des conseils école-collège, ce qui permettra aux enseignants de suivre au plus près les enfants. Les difficultés sociales et financières ne facilitent pas l'intégration des populations les plus fragiles et le passage de l'école primaire au collège transforme les enfants et certains deviennent très difficiles.

En 2013, une série d'incidents autour du collège et surtout dans l'établissement, entre les jeunes de « Montanou » et les autres, a conduit les services de l'éducation nationale à réaliser un audit pour aider la principale. Médiateurs, éducateurs, équipes pédagogiques du collège sont intervenus.

Une bonne collaboration dans et autour du collège a permis de résoudre le problème (a priori) grâce à des actions de médiations, de groupes de paroles inter-jeunes du collège Chaumié.

Il semble toutefois que certains parents ont pu instaurer des stratégies d'évitement de cet établissement, à la suite de ces incidents. Mais dans l'ensemble les stratégies d'attrait ou d'évitement des établissements comme les collèges dépendent de la personnalité du chef d'établissement, et jusqu'à présent ce collège reste attractif.

Les collégiens originaires de Montanou paraissent s'orienter plus difficilement que les autres vers des études longues. Très souvent ils souffrent d'une image dévalorisée d'eux-mêmes et se freinent dans leurs études, car « ils ne s'autorisent pas à poursuivre dans un lycée d'enseignement général ».

Cependant un travail d'information effectué par l'inspecteur d'académie auprès des enseignants du secondaire, a permis pour cette année (en 2014) de voir une progression du nombre d'inscrit en seconde générale sur l'académie.

Pour lutter contre le décrochage scolaire et la déscolarisation, car le taux d'échec scolaire est alarmant à Montanou (le nombre de jeunes sans diplôme est largement supérieur par rapport au reste de la ville et du département), les pouvoirs publics ont mis en place de nombreux dispositifs.

---

<sup>2</sup> Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

- **Le réseau de réussite scolaire (RRS), dispositif Éducation Nationale**

Trois écoles primaires forment le réseau de réussite scolaire du Collège Ducos du Hauron : Paul Langevin (Montanou), Élysée Reclus (Montanou) et Édouard Herriot (Rodrigues).

Le RRS permet de bénéficier d'une majoration de 10 % des heures dédiées à **l'accompagnement éducatif qui comprend 3 volets** : culturel, sportif et aide aux devoirs (volet numérique dans les collèges).

→ le volet sportif : les élèves sortent de l'école pour fréquenter les infrastructures sportives des partenaires, qui ne sont pas forcément implantées à Montanou.

Les classes de CE1 de Paul Langevin ont découvert le volley pour 24 élèves/an et le tir à l'arc pour 18 élèves/an.

→ le volet culturel : des actions soutenues par la politique de la Ville sont montées autour du théâtre avec la Compagnie Debauche. Et l'accès à la classe aux horaires aménagés pour la musique (CHAM) du collège Ducos du Hauron est facilité. Des places sont réservées pour les enfants de Montanou, comme pour tous les élèves issus du dispositif RRS. Leurs demandes sont acceptées prioritairement à partir du moment où ils présentent l'audition d'entrée.

→ l'aide aux devoirs : dans le cadre du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), le centre social de Montanou propose un soutien scolaire (aide aux devoirs, accompagnement scolaire) aux 95 élèves du quartier inscrits, sur les 3 sites de la ZUS nord-est (Béziis, Paul Langevin et via l'association « Trait d'union » pour les collégiens).

- **Le programme de réussite éducative (PRE)**

C'est une approche globale qui vise à donner une chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social et familial privilégié, mise en place depuis 2007, sur deux ZUS d'Agen dont celle de Montanou.

La réussite éducative est portée par une élue très investie (Mme Griffon). Elle assure une très bonne coordination et veille à la participation des différents partenaires pluridisciplinaires.

Les enfants en difficultés sont repérés en milieu scolaire, dans les écoles maternelles et primaires Élysée Reclus et Paul Langevin et au collège Chaumié, le collège de secteur de Montanou.

Ce dispositif suit près de 80 familles et propose différentes actions :

→ le collège Chaumié propose pour tout le département des sections sports et **des places en internat d'excellence**. Sur les 700 places de collège, 40 % sont attribuées aux adolescents issus des quartiers.

→ L'équipe enseignante de l'école Paul Langevin mobilise les parents dans des **ateliers locaux d'accompagnement à la scolarité**, pour pallier les difficultés des parents à suivre la scolarisation de leurs enfants.

→ Un club de prévention **JUVENIS** suit les adolescents de plus de 16 ans déscolarisés.

→ **La classe relais**, une action innovante de lutte contre le décrochage scolaire, est un dispositif départemental expérimenté à Béziis (au nord est de Montanou), depuis la rentrée 2013.

C'est un contrat civique conclu avec des collégiens en décrochage scolaire, (12 au

maximum) sortis de leur classe, qui acceptent de suivre un accompagnement individualisé, sur 10 semaines. L'objectif est de redonner aux jeunes l'envie de rester scolarisé. Une équipe pluridisciplinaire, composée d'un enseignant, de professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des intervenants ponctuels, présente le monde du travail, de l'apprentissage, des stages... pour raccrocher la scolarité à une finalité concrète.

L'entrée en classe relais se fait sur présentation d'un dossier après avis d'une commission. Le bilan de l'année scolaire 2013/2014 montre que 3 élèves ont réintégré leur classe sur 15 adolescents pris en charge (le seul habitant Montanou est reparti au collège Chaumié).

## 2.2 - Une offre de santé, d'accès aux soins et au bien être à parfaire

L'agglomération d'Agen et l'Agence régionale de santé (ARS) rédigent actuellement le Contrat Local de Santé (CLS). Même si la situation s'est dégradée, le dernier état des lieux sur l'accès aux soins sur le territoire, réalisé sur Agen en 2008, serait a priori toujours d'actualité. Par contre, il ne descend pas au niveau du quartier, c'est un exercice macro à l'échelle de l'agglomération.

**Le diagnostic santé des adultes est difficile à mettre en oeuvre** car les acteurs santé de terrain n'atteignent pas toute la population. Cependant, le réseau AIME (aide interactive à la maternité pour l'enfant) sur Agen constate l'importance de plus en plus prégnante du facteur de précarité. En effet, les personnes les plus en difficulté sont celles qui accèdent le moins aux soins. Les actions santé de la ville d'Agen pourraient répondre aux besoins des habitants de Montanou mais ceux-ci sont souvent freinés par l'obligation de sortir du quartier pour y accéder.

Le groupe de travail constate que, comme partout en France, les publics en difficultés accumulent les problèmes et pour l'instant les institutionnels ne peuvent proposer que des « solutions relais » en attendant de les « traiter ». L'étayage proposé n'apporte pas de solution.

La somme des difficultés crée des publics en « détresse » qui n'existaient pas auparavant. Il existe une vraie souffrance due à la précarité créée par l'absence d'emploi. De plus, les problèmes psycho-socio constituent un frein à l'emploi.

Les quartiers sensibles, comme Montanou, souffrent d'un phénomène de désertification médicale. Les praticiens ne souhaitent pas s'installer sur ces quartiers difficiles. Quelques médecins sont présents à la périphérie du quartier, mais ils ne seraient pas « accessibles » aux habitants de Montanou. Depuis 2010, les habitants préfèrent un cabinet du centre-ville, qui accepte les couvertures CMU, le tiers payant... et est très conciliant, sur les horaires, etc.

Certains professionnels de santé sont toujours présents sur les quartiers. Ainsi à Donnefort, une maison médicale, attenante au Dojo regroupe infirmiers et kinésithérapeutes. Il faudra être attentif au devenir de cette maison dans le cadre de la création du parc relais projeté par la ville. Ces infirmières et professionnels paramédicaux sont très actifs et très bien

implantés auprès de la population car ils réalisent des visites à domicile.

Même s'il existe une veille sanitaire locale, le constat est qu'il n'existe pas de « projet santé construit » global sur l'agglomération d'Agen à ce jour. Il n'existe que des actions de saupoudrage, des actions de sensibilisation auprès de différents publics, qui ne sont ni encadrées, ni coordonnées ; parfois, ce sont des conférences de deux heures sur une thématique, puis plus rien.

- **Le centre médico social (CMS)**

Le CMS propose des actions de sensibilisation et de prévention diverses. Par exemple, les cafés citoyens organisés une fois par mois, répondent aux demandes des habitants, en abordant des sujets tels que l'alimentation équilibrée, le diabète, la fatigue, le stress...

- **La protection maternelle infantile (PMI)**

La PMI, au sein du centre médico social, est ouverte tous les jours. Elle accueille les familles avec leurs enfants pour rencontrer les médecins. Les puéricultrices, très présentes, sont bien implantées sur le quartier, bien acceptées, font des visites à domicile. Elles sont un relais entre les familles et les professionnels du Conseil Général.

Le planning familial pourrait, comme à Rodrigues, ouvrir un guichet au sein du CMS et entrer ainsi plus facilement avec les femmes ou proposer des actions d'échanges sur les relations entre les hommes et les femmes, sur la sexualité chez les jeunes...

- **L'association Solidarité intégration citoyenneté territoire (SOLINCITE)**

L'équipe médico-sociale de l'association SOLINCITE assure un suivi très personnalisé des jeunes mères (groupe limité de jeunes mères). Cette association informe les femmes sur la santé, la maîtrise des naissances, la contraception, les accompagne chez le médecin, dédramatise les situations et lutte contre les freins culturels et culturels chez des jeunes femmes.

Un fait social nouveau est constaté sur l'ensemble du département : les grossesses nombreuses subies par des jeunes femmes sous l'emprise de leur compagnon, de leur famille. Comme l'indique un des participants : « *tant qu'elles sont enceintes, elles ne peuvent pas avoir d'autres envies, d'autres activités* ». Le nombre de grossesses peu ou pas désirées est un phénomène de masse, bien souvent accompagné de violences conjugales... Il n'est plus rare de trouver de jeunes femmes d'à peine vingt ans entamer leur cinquième grossesse.

- **Le centre social de Montanou**

De son côté, le centre social de Montanou organise des actions comme : bien vivre avec son corps, lutter contre la sédentarisation, l'estime de soi, le travail sur l'image, la sophrologie.

Ces actions montées à la demande des habitants cherchent à faciliter la mixité en favorisant l'acceptation du regard de l'autre sur le corps. L'objectif est de permettre la mixité, en ciblant

les jeunes filles qui forment un public de en plus en plus difficile à capter en raison de problèmes culturels.

**La désertification médicale en milieu scolaire** est générale en Lot-et-Garonne. Le manque d'attractivité pour la médecine scolaire est un phénomène national ; les postes sont ouverts, mais il n'y a pas de candidat.

L'agglomération d'Agen a une infirmière scolaire pour toutes les écoles du territoire. Cela se traduit concrètement pour l'école Langevin de Montanou, par la présence de l'infirmière deux jours par an, c'est-à-dire lors des visites médicales obligatoires à l'entrée en primaire.

Ces visites permettent tout de même de détecter des problèmes de vue, d'eczéma, elles participent au diagnostic santé du quartier.

Sinon tout au long de l'année, les enseignants signalent aux assistantes sociales du Conseil Général les problèmes de santé pressentis. Agen Habitat procède de même lorsqu'il détecte des problèmes chez les locataires.

### ***Cannabis et alcool : deux addictions marquées des jeunes***

Deux types d'addiction sont suffisamment implantées à Montanou pour que l'on ne puisse plus parler d'épiphénomènes. Il s'agit de la consommation de cannabis et d'alcool, par la population jeune plus particulièrement.

Pour endiguer ce phénomène, l'association Reliance a proposé en 2013/2014 un travail sur les addictions en direction des jeunes. La prévention à l'addiction sur les adolescents et les jeunes du quartier n'avait pas eu lieu depuis très longtemps.

La prévention est ciblée sur le public jeune (les 6-14 ans) qui n'a pas encore « touché » à la drogue ou l'alcool et sur les mères de famille pour les aider à protéger leurs jeunes enfants.

Il est prévu d'ici la fin de l'année 2014, de former des adultes relais (formation sur deux à trois demi-journées) au repérage des phénomènes d'addiction pour ensuite diriger les jeunes vers des centres appropriés. Cette prévention dans les familles serait réalisée par des groupes d'habitants approchés sur le terrain et formés par l'association ; ce sont bien souvent des femmes, des mères essentiellement.

Les actions de prévention ne fonctionnent plus lorsque la consommation est en place, c'est trop tard. Il faut alors privilégier le curatif au préventif.

- **L'alcoolisation**

Outre les problèmes d'alcoolisme domestique qui restent souvent au sein des foyers, les phénomènes d'alcoolisation de masse de Montanou se déplacent sur le parc Mathieu, à proximité, mais moins visible. La culture musulmane, assez stricte vis-à-vis de cette pratique, freine les manifestations d'alcoolisation au pied des immeubles.

Les problèmes d'alcool sont beaucoup plus manifestes sur le centre-ville comme aux abords des parkings des graviers.

- **La consommation de cannabis**

« *L'alcool n'est pas réellement un problème constaté, alors que la drogue, la consommation de cannabis est un vrai problème auprès des jeunes.* »

Il existe une économie autour de la drogue très présente sur les quartiers. Le trafic de drogue fait vivre certaines familles. Les transactions de « deal » sont réalisées très ouvertement à Montanou. Cela participe aux problèmes d'addiction au cannabis.

Sur le terrain, les éducateurs spécialisés sont très demandeurs de formation sur l'approche du cannabis. Les actions du centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ne sont pas toujours correctement identifiées par les acteurs de terrain.

Le CSAPA a proposé aux services du rectorat un plan d'actions ciblées pérennes sur un territoire donné, comme les quartiers. Actuellement, ce sont des actions limitées qui sont portées un peu partout mais qui finalement ne sont pas assez efficaces. Les actions de prévention sont ciblées sur les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, car au-delà les « jeunes à risque » ont déjà consommé et les actions sont différentes (traitement...).

## **2.3 - Le pilier cohésion sociale : préconisations et pistes d'amélioration**

Au cours de nos différents entretiens et ateliers thématiques, les réflexions de nos interlocuteurs ont mis en avant :

### **Quelques préconisations**

#### **Tissu associatif**

- Mutualiser les moyens de fonctionnement des associations présentes sur Agen, par exemple au sein d'une maison des associations.
- Solliciter les habitants sur l'avenir du quartier, par exemple à des moments festifs comme la fête du quartier.
- Veiller aux valeurs portées par les cadres des associations ; l'exemple de Solidarité Montanou montre que certains adultes véhiculent des valeurs particulières qui favorisent le repli identitaire et n'ouvrent pas leur public au reste de la ville ou de l'agglomération.
- Donner confiance aux familles, via un médiateur ou habitant relais, pour qu'elles laissent leurs enfants fréquenter le centre de loisirs des Îles.
- Organiser l'accompagnement des enfants de Montanou au centre de loisirs qui se trouve à l'ouest de la ville. Actuellement ce n'est pas direct, car l'accès se fait via les transports urbains, c'est-à-dire en passant par le centre-ville et un changement de ligne de bus.
- Entamer une réflexion à long terme sur le développement du lien social.
- Repartir des besoins pour proposer des projets, tel que « les femmes et la sexualité » porté par le planning familial pour un public mixte (souvent jeune).

### **Accès aux soins et au bien-être**

→ Négocier avec les conseillers techniques de l'éducation nationale pour réaliser des conventionnements avec des infirmières libérales et palier le manque d'effectif médical dans le milieu scolaire. Actuellement le ministère de l'éducation nationale ne permet pas ce type de partenariat.

→ Centraliser l'offre existante sur le territoire de prévention des addictions.

→ Communiquer auprès de tous les professionnels en relation avec le public pour une meilleure orientation ou préconisation vers les structures présentes sur l'agglomération. En effet, il apparaît que les services proposés par la Maison des Adolescents, située au centre d'Agen, ne sont pas connus de tous.

### **Education**

→ Dédoubler les lignes de bus (Kéolis) qui desservent le collège Chaumié aux heures d'entrée et de sortie des classes permettrait une fréquentation normale des bus « que les choses se passent normalement ».

→ Prévoir des locaux pour poursuivre les cours de français via l'« école ouverte aux parents » dans la nouvelle école Paul Langevin.

### **Mixité sociale**

→ Aborder la politique de peuplement avec tous les bailleurs sociaux.

→ Inscrire la politique de peuplement dans le PLH (programme local de l'habitat).

### **Des pistes de progression**

→ Pour répondre aux besoins de santé des quartiers sensibles, il pourrait être envisagé l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires, comme cela existe en milieu rural. Cette nouvelle offre en matière de santé et de prévention apporte une dynamique nouvelle et une prise en compte global de la personne.

→ Des associations de formation, comme Syllable, pourraient être accueillies sur un seul lieu qui deviendrait alors un lieu référent. Cela pourrait être une Maison des associations ou par exemple, les locaux vides de l'école Édouard Herriot de Tapie/Chabaud comme le prévoyait initialement le projet ANRU de ce quartier.

### 3 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ambitionne d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en particulier de ceux qui vivent dans le logement social. Ce volet pourra notamment prévoir des opérations de réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité ou des actions de nature à progresser vers l'accessibilité universelle des personnes handicapées.

#### 3.1 - Un parc très social qui reste attractif face à un parc privé en difficulté

##### ***Un parc très social propriété d'un seul bailleur, Agen-Habitat***

Opérateur de la communauté d'agglomération d'Agen, **Agen-Habitat** était historiquement l'Office Public Municipal de la ville d'Agen et il est donc logique que toutes les cités d'Agen soient encore aujourd'hui propriétés d'« Agen-Habitat ».

Lors de la signature de la convention d'utilité sociale (CUS) ce bailleur possédait 2 822 logements, tous situés sur la commune d'Agen, dont 1 079 étaient situés en zone urbaine sensible (ZUS).

Agen-Habitat est spécialisé dans la production et la location de logements collectifs qui représentent 94 % de son parc. Toutefois la demande en matière de logements sur le territoire de l'agglomération se porte très majoritairement vers le logement individuel, voire le logement individuel groupé. Les deux autres bailleurs sociaux présents sur le territoire, Ciliopée et Habitatlys ont d'ailleurs choisi de privilégier la production de logements individuels.

La spécificité du patrimoine d'Agen-Habitat, constitué de logements collectifs, souvent grands et avec des loyers abordables, entraîne une forte spécialisation de son parc qui accueille la population la plus précaire de l'agglomération.

Le travail interbailleur mené lors de la phase 1 du processus de relogement des opérations ANRU, n'a pas permis de rééquilibrer, même à la marge cette répartition. Un travail interbailleur semble nécessaire pour enrayer cette spécialisation du parc de logement d'Agen-Habitat.

Avec une santé financière fragile mais saine, Agen-Habitat poursuit une politique de développement de l'offre avec une forte production de logements très sociaux afin de répondre à la demande des ménages dont la situation financière est la plus précaire.

##### ***Un parc privé en difficulté mais qui ne concurrence pas le parc social***

Les nombreuses opérations de logements défiscalisés sur Agen ont entraîné une forte augmentation de la vacance du parc locatif privé. Que ce soit au niveau des services de l'État ou au niveau de ceux des collectivités, le constat est unanime, chaque année de plus en plus de logements locatifs privés restent vacants sur de longues périodes ou ne sont loués que sur de courtes durées. Il semble qu'une partie de ce parc joue un rôle de logements « tampons » et qu'il soit occupé par des ménages en attente d'une attribution de logements sociaux.

Toutefois, même si cette vacance entraîne une pression à la baisse sur le montant des

loyers du parc privé, la mauvaise qualité des constructions et des prestations proposées par une grande partie de ces logements produits dans le cadre des programmes de défiscalisation ne met pas ces logements directement en concurrence avec le parc locatif social qui demeure bien plus attractifs pour les ménages les plus modestes. Aujourd'hui Agen est en zone C dans le dispositif Duflot. La population d'Agen est la plus pauvre d'Aquitaine (86ème rang sur 100), derrière la Dordogne.

Ces logements défiscalisés qui ne trouvent pas preneur font courir un risque de voir dans l'avenir se développer sur Agen des copropriétés fragiles voire dégradées. Pour le moment les services qui travaillent en lien avec l'ANAH ont uniquement identifié un risque lié à des copropriétés fragilisées mais avec l'arrivée à échéance à partir de fin 2014 du délai des 9 ans durant lequel le propriétaire ne pouvait pas revendre son bien sans perdre le bénéfice des défiscalisations, il conviendra d'être vigilant sur le sujet.

Dans le centre ancien le parc privé joue un rôle de parc social de fait. Les réhabilitations financées par l'ANAH sont nombreuses mais n'ont jusqu'à présent pas réussi à endiguer la vacance massive (près de 10%).

Le renouvellement urbain du centre-ville est inscrit au PLUi car il y a une véritable conscience partagée que toutes réhabilitations des logements du centre permettent une économie des territoires à l'extérieur.

Cette mobilisation se traduit par la mise en place d'une OPAH-RU sur le cœur de ville ainsi que d'un PIG qui a réalisé en 2 ans le programme initialement prévu sur 3.

### **3.2 - Montanou, du quartier d'habitat social au risque d'enclave sociale**

#### ***Un quartier qui abrite une population extrêmement fragile et qui connaît des difficultés de fonctionnement depuis la fin des années 80***

Les immeubles de logements sociaux du quartier Montanou, trois tours de 15 étages et 5 corps de bâtiment totalisant 550 logements, ont été réalisés à la fin des années 60. Destiné initialement au logement d'une main d'œuvre, en partie étrangère, avec des contingents de logements réservés à l'administration des douanes et à la gendarmerie, ce quartier a connu vers la fin des années 70 une profonde mutation à travers un processus de paupérisation de ses habitants. Dès la fin des années 80 le quartier rentrait dans le champ d'application de la politique de la ville, à travers le dispositif de développement social des quartiers (DSQ) et bénéficiait d'aides pour requalifier l'habitat et le quartier. Depuis le quartier n'est jamais sortie du champ de la politique de la ville et s'il quitte aujourd'hui le zonage zone urbaine sensible (ZUS) c'est pour aussitôt intégrer la nouvelle géographie prioritaire.

S'il n'est pas illogique de rencontrer au sein d'un quartier d'habitat social une grande proportion de publics fortement prioritaires, la répartition particulièrement déséquilibrée des populations les plus fragiles sur l'agglomération au détriment de Montanou est extrêmement préoccupante. Montanou est ainsi passés d'un quartier d'habitat social à une véritable enclave sociale qui concentre une forte proportion de publics prioritaires au sein de l'agglomération. La récente requalification de la Cité Tapie- Mondésir venant paradoxalement renforcer cette impression, en donnant le sentiment à l'observateur extérieur que la cité Montanou reste la seule véritable représentante des grands ensembles sur le territoire.

L'insertion sociale des habitants les plus fragiles est rendue particulièrement difficile dans le contexte actuel de crise économique. L'inactivité peut alors évoluer pour certains vers une forme de « petite délinquance » : casse du mobilier urbain, déjections sur les murets, ouverture des bouches à incendie quand il fait très chaud... À ce stade rien d'irréversible à priori mais les jeunes en situation de déshérence ont alors pris l'habitude d'évoluer en groupe et l'inactivité devient pour eux la norme.

Cette occupation abusive de l'espace public par des jeunes en déshérence entraîne une dégradation du cadre de vie que ressentent alors l'ensemble des habitants. Cette altération des immeubles, équipements et espaces urbains symbolise alors le dysfonctionnement du quartier. Des espaces délaissés ou à l'abandon sont interprétés comme un renoncement des pouvoirs publics, une forme d'abandon. Ils favorisent de la part des habitants des réactions de rejet de l'espace extérieur et un repli vers l'intérieur de son logement au détriment des relations avec les autres habitants.

### ***Une qualité de vie unanimement reconnue par les habitants***

Le bailleur social et les pouvoirs publics ont tenté de donner un second souffle à Montanou en réalisant différentes opérations d'amélioration de l'habitat.

En 1992, l'opération de Développement Social du quartier de Montanou démolit 126 logements (bâtiments bas) et implante un centre médico-social, une antenne d'Agén Habitat, de la police municipale et réalise des aménagements urbains.

La dernière opération de rénovation urbaine avec la participation de l'ANRU, démarrée au printemps 2011 pour environ 12 M€ complète les premières opérations d'amélioration des logements réalisées dans les années 80 avec le lancement de toute une série de travaux. Ce chantier a permis le remplacement des menuiseries extérieures, une rénovation thermique des logements qui a fait passer la consommation annuelle au m<sup>2</sup> de 350 Kwh à 70 Kwh, mis aux normes l'électricité et changé éviers et claustra.

Si l'opération ANRU s'est peu intéressée à l'aménagement des espaces publics, la commune a pour sa part menée une concertation auprès des habitants sur des travaux d'embellissement et de sécurisation de voiries de la place centrale de Montanou. Les habitants, notamment les mères de famille et les enfants, se sont rapidement appropriés ce nouvel espace.

Aujourd'hui la qualité de vie à Montanou est unanimement reconnue par ses habitants, tant par la qualité de ses logements grands et agréables, que pour la qualité des réhabilitations.

### ***La qualité de la rénovation plébiscitée par les habitants***

Depuis la rénovation des bâtiments, on constate une très forte baisse des dégradations, les dépôts de plainte par le bailleur pour ce motif sont passés de 80 à 15 par an. Sans avoir eu besoin de recourir à des dispositifs dissuasifs de type vidéosurveillance, les lieux semblent plus respectés depuis la rénovation. Cette forte baisse doit également être mise en relation avec une rapidité d'intervention du bailleur dès qu'une dégradation est constatée.

### ***Un point fort pour les habitants : le nouvel aménagement de la place centrale***

Le nouvel aménagement de la place de Montanou, avec l'arrêt de la circulation, entraîne un

investissement des aires de jeux par les familles et permet aux mamans de s'y retrouver avec les enfants après l'école. C'est un lieu respecté par tous

Les deux petits bois de Montanou ont été aménagés avec du mobilier urbain, ce sont des lieux ombragés, agréables, mais qui ne sont fréquentés que par quelques promeneurs de chiens et des motos...

Malgré la réussite incontestable de cette campagne de réhabilitation de ses immeubles, Agen Habitat, n'a pas réussi à modifier l'image de Montanou.

### ***Rééquilibrer territorialement l'offre en logement social pour enrayer le phénomène de paupérisation de Montanou***

Ce quartier emblématique de l'habitat social sur Agen, comme les quartiers de Rodrigue, Barletet, Tapie, Passeleygue... est un quartier d'habitat différent, ce n'est ni un quartier de vie ouvert sur le reste de l'agglomération, ni un quartier que l'on emprunte dans le cadre d'un trajet. Ainsi les Agenais disent « qu'il n'y a pas de raison d'aller à Montanou », aucune aménité urbaine ne pousse les habitants de l'agglomération à s'y rendre. La réhabilitation urbaine n'a permis aucune modification physique qui ouvrirait ce quartier sur la ville.

Malgré la qualité et la grande taille des logements de Montanou, aucun nouveau demandeur de logement social, en dehors des plus pauvres, ne souhaite habiter dans ce quartier. Nous avons même eu l'occasion de constater que Montanou joue un rôle de repoussoir pour une partie des ménages qui évitent de déposer une demande de logement auprès d'Agén-Habitat de peur de se voir attribuer un logement sur ce quartier. En parallèle, les loyers beaucoup plus élevés et le faible nombre de logements de grande taille proposés en dehors du quartier ne permettent pas aux locataires de Montanou de s'inscrire dans un parcours résidentiel positif en quittant le quartier pour une destination plus prestigieuse.

Par ailleurs la diminution du parc très social sur l'agglomération, liée à la rénovation de la cité Tapie / parc Chabot, risque encore d'accentuer ce processus de paupérisation et de spécialisation du patrimoine de Montanou, puisque ce sont les seuls loyers accessibles à la frange la plus démunie de la population. Actuellement même lorsque Agén Habitat arrive à proposer des logements à loyer égal à ceux du Montanou, une forte différence existe encore sur le montant des charges qui restent bien moindres notamment en raison de la qualité du chauffage.

Cet effet « enclave sociale » est aussi renforcé par d'autres phénomènes externes qui accentuent la concentration des publics les plus en difficultés sur le quartier et participent à la dégradation de l'image du quartier. Ainsi la présence sur le quartier de structures dédiées à l'accueil de populations très fragiles (CHRS de la Pergola, Résidence accueil de l'UDAF, logements ALT) et d'immeubles réservés à la sédentarisation des gens du voyage aggrave la spécialisation du quartier et donne à l'observateur extérieur l'impression que l'ensemble des populations indésirables ont été concentrées au même endroit.

Il est donc indispensable de rééquilibrer territorialement le logement social pour permettre et favoriser les mobilités résidentielles, et ainsi, éviter la production ou le renforcement de poches de paupérisation.

### ***Passer de l'enclave sociale au quartier social d'accueil***

Ce rééquilibrage social du peuplement ne passe pas selon nous par une destruction totale du quartier d'habitat social existant. Économiquement cette hypothèse n'est pas envisageable en raison du coût économique que cela représenterait après les 12 M€

investis dans la rénovation. De plus, les mécanismes sélectifs explicités précédemment produiraient simplement un déplacement des populations vulnérables vers des zones déjà précarisées ou vers des logements indignes dans l'habitat privé.

La conservation de ses éléments architecturaux les plus marquants comme les tours en R+13 devraient faire l'objet d'interrogations d'ici 15 à 20 ans. Il conviendra alors de savoir si elles demeurent toujours un marqueur fort désignant la présence d'une forme de logements sociaux décriés ou si, son environnement urbain évoluant, elles ont cessé d'être un élément de stigmatisation du quartier.

Il ne faut pas perdre de vue que les quartiers d'habitat social comme celui de Montanou permettent le développement des systèmes et des réseaux de solidarités et offrent une quantité de service très complets (centre social, mission locale, services publics,...) adaptés à la population précarisée de ces quartiers.

La « cité » peut ainsi être un espace ressource dans lequel se développent des modes de vie, des attentes, et une culture qui ne se retrouvent pas nécessairement dans d'autres types d'ensemble immobilier. Elle assure par ailleurs une fonction d'accueil des populations immigrées. Ainsi, ces dernières peuvent dans un premier temps retrouver des repères propres à leur culture à travers la « cité », avant de s'ouvrir à la société française

Un quartier d'habitat social comme celui de Montanou doit être rééquilibré, intégré à son environnement et revalorisé en s'appuyant sur les qualités que le territoire peut offrir.

### **3.3 - Une absence de GUP sur le quartier regrettée par les acteurs**

#### ***Un quartier moins dégradé que son image***

La gestion urbaine des quartiers a été élaborée au début des années 2000 à travers les « projets de gestion de sites » avec et pour les bailleurs sociaux. À mesure que les premiers projets de gestion avançaient, il est apparu évident que la tenue des parties communes et des espaces extérieurs notamment étaient des éléments incontournables de la gestion urbaine. À la classique gestion résidentielle est venue se greffer une gestion urbaine dite de proximité.

Cette gestion urbaine de proximité repose avant tout sur un diagnostic qui pour être complet, doit prendre en compte l'avis de l'ensemble des acteurs, dont les habitants. Dans le cadre de notre étude il n'a pas été possible de pousser aussi loin le diagnostic, les éléments présentés ci-dessous doivent donc être regardés comme incomplets et nécessitent de pousser la démarche plus loin, à travers un diagnostic déambulatoire par exemple.

La gestion des déchets et des encombrants sur Montanou fait intervenir 3 acteurs :

- le bailleur
- l'agglomération sur le domaine public
- un acteur privé mandaté par Agen Habitat pour intervenir sur les domaines où l'agglomération n'intervient pas.

La fermeture des vides-ordures et des locaux poubelles sur Montanou, suite à une évolution législative, a été l'occasion de mettre en place des points d'apport sur les espaces publics,

à l'extérieur des immeubles, financés à 50 % par l'agglomération.

***Une absence de lieux de dialogue entre les services techniques de l'agglomération et le bailleur pour prévenir les dysfonctionnements.***

Depuis l'installation des points d'apport collectif à l'extérieur des immeubles le bailleur serait porté à penser que : « c'est sur le domaine public donc c'est à la collectivité à gérer ». Pour une partie des acteurs, Agen-Habitat aurait un peu tendance à rendre l'agglomération responsable de tous les problèmes.

La gestion des déchets sur le site de Montanou ne semble pas rencontrer de difficultés particulières à l'exception de la procédure de tri sélectif qui serait mal maîtrisée par une partie des locataires d'Agen Habitat. Une action de communication serait à construire entre les différents acteurs sur ce sujet.

On relève toutefois une absence d'espace de dialogue entre le bailleur et l'agglomération sur ce sujet, un tel manque est propice au développement de zones d'incertitudes sur les responsabilités respectives de chaque acteur en matière de gestion des déchets.

S'agissant de l'enlèvement des encombrants, il n'existe pas non plus de structure de coordination entre l'agglomération et Agen habitat alors que ce type de dispositif est présent entre la communauté d'agglomération et le bailleur Ciliopée.

Il n'existe à ce jour aucun problème de sécurité pour que les camions des services municipaux accèdent sur le site, ce qui n'est pas le cas de tous les petits collectifs de l'agglomération.

***Le chantier de la définition des domanialités toujours à l'arrêt.***

Le site de Montanou souffre toutefois d'un véritable problème lié à la définition des domanialités. Agen-Habitat étant à l'origine l'office municipal de la ville d'Agen, toutes les rétrocessions de foncier ne sont pas encore à jour même si un travail de clarification est en cours.

Par ailleurs, chaque dimension de l'espace public est gérée par une ou plusieurs entités différentes, les réseaux d'assainissement sont de la compétence de l'agglomération, la voirie de celle du bailleur ou de la commune, l'éclairage peut dépendre du bailleur, de la ville...

Dans les faits de nombreux acteurs témoignent que personne ne sait « quoi appartient à qui », et « qui fait quoi » et qu'ils doivent régulièrement saisir différentes commissions pour arriver à régler un dysfonctionnement.

La première phase de mutualisation des services en janvier 2015 entre la ville d'Agen et son agglomération pourrait peut-être permettre d'avancer sur cette question des domanialités.

***Une clarification des compétences entre la GUP et le conseil de quartier à réaliser.***

La grande majorité des acteurs rencontrés jugent qu'il n'existe à ce jour aucune véritable concertation établie pour travailler ensemble et que l'absence de GUP sur Montanou est un véritable handicap pour le quartier que ne peut compenser seule la gestion par les Conseils de Quartier des questions urbaines et d'embellissement des espaces. Une GUP

véritablement efficace repose sur le principe que chaque site est spécifique, il convient alors de décentraliser les organisations qui gèrent Montanou en réunissant les acteurs impliqués dans cette gestion dans une structure de coordination régulière.

### ***Une occupation abusive de l'espace public***

Si les récents travaux ont incontestablement amélioré le cadre de vie des habitants, certaines nuisances liées à l'utilisation des pieds d'immeuble, notamment dans le cadre de trafic de stupéfiants, nuisent à la tranquillité des habitants et donne du quartier une vision extrêmement négative à travers le système de guetteurs mis en place pour surveiller les allers et venues dans la citée et visible depuis l'extérieur.

La situation a cependant favorablement évolué par rapport à la période où Montanou défrayait régulièrement la chronique. Aujourd'hui les chiffres semblent montrer qu'il n'y a pas plus de faits délictueux sur Montanou que dans le reste de la ville.

Contrairement à un quartier comme Barletet, Montanou n'a pour l'instant pas eu besoin de recourir à un système de vidéo-surveillance dédié à la tranquillité.

Toutefois, des bagarres très violentes ont récemment fait sensation. Elles se déroulent souvent au sein d'un même réseau ou de groupes organisés via les réseaux sociaux. Si ces phénomènes disparaissent aussi vite qu'ils se créent, les violences provoquées, même marginales, continuent de marquer durablement les esprits longtemps après avoir eu lieu.

Depuis 5 ans, l'agglomération d'Agen a formé une équipe de 6 médiateurs qui travaillent essentiellement avec les jeunes des quartiers et de toute l'agglomération. Sur Montanou ils bénéficient d'un local mis à disposition par Agen Habitat et sont présents sur des plages horaires élargies, jusqu'à 21 heures, pour un meilleur service à la population. Ils peuvent ainsi remonter des informations propres à ces tranches horaires qui ne « sont connues de personne ».

### ***Des violences verbales et des incivilités dans les transports en commun***

Les principaux lieux d'action des médiateurs sont les transports en commun, notamment les lignes de bus fréquentées par les collégiens et lycéens et plus particulièrement celles qui desservent Montanou. Leurs actions de rappel au règlement fonctionnent bien, mais leur nombre ne leur permet pas d'être présents partout où cela serait nécessaire, ni de couvrir toutes les lignes.

La collaboration entre les médiateurs et Kéolis, le prestataire pour le transport urbain, a permis d'améliorer nettement la situation sur ces lignes de bus. Cette amélioration se traduit par une quasi disparition des incidents enregistrés par la police nationale sur les lignes de transport alors que précédemment des chauffeurs craignaient pour leur sécurité sur Montanou.

Toutes les violences verbales et parfois physiques n'ont cependant pas disparues et certaines jeunes filles évitent de prendre la ligne de bus dédiée à Montanou quitte à traverser tout un lotissement pour rejoindre d'autres lignes.

En effet, cette ligne est complètement saturée aux heures de pointe. Ces bus sont alors bondés et il n'est physiquement pas possible d'intervenir. Il faudrait dédoubler ces lignes pour délester les bus et assurer une fréquentation du transport en commun dans des conditions normales.

Ces difficultés rencontrées par les filles dans les transports en commun sont aussi

présentes autour et dans le Collège Chaumiers, collège de secteur pour Montanou.

### ***Une absence de CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) mais un CISPD***

En juillet 2009, suite à une demande forte de la préfecture, l'agglomération d'Agen a ré-initialisé le CISPD.

Cette instance réunit l'ensemble des partenaires État, collectivités, bailleurs sociaux et associations pour travailler ensemble la complémentarité entre les services en matière de lutte contre l'insécurité et prévention de la délinquance.

Différent d'un CLSP, le CISPD n'est pas opérationnel, il se réunit CISPD 2 fois par an pour l'instance de pilotage et des cellules de veille se tiennent régulièrement en pré périodes de congés et selon les événements culturels.

Ce travail se fait en lien étroit avec la Police municipale sans toutefois influencer sur leurs horaires contrairement à la médiation et aux éducateurs de rue qui, eux, adaptent leurs horaires au besoin des territoires.

Le CISPD a choisi de travailler principalement autour de 4 axes principaux de réflexion :

- l'accompagnement des jeunes diplômés de quartier pour l'accès à l'emploi
- le suivi des jeunes délinquants récidivistes
- la parentalité
- la prévention spécialisée

Les îlotiers, des gardiens de la paix chargés de la surveillance d'îlots d'habitations, présents à Montanou ont des horaires variables en fonction de la saison et des activités festives dans la ville. Les plages horaires de présence des îlotiers sont discutées en CISPD.

Ce travail de réflexion et de partage des moyens disponibles territorialement permet tout de même quelques actions opérationnelles comme la discussion des plages horaires des îlotiers en fonction de la saison et des activités festives prévues dans la ville.

Ce sont des cellules de veille qui proposent aux institutions de travailler ensemble sur des actions phares.

CISPD 2 réunions annuelles pour l'instance de pilotage et des cellules de veille régulières en pré périodes de congés et selon événement culturel

- un travail de lien se fait avec la PM mais nous n'influons pas sur leurs horaires contrairement à la médiation et les éducateurs de rue qui, eux, adaptent leurs horaires au besoin des territoires .

### **3.4 - Maintenir un haut niveau d'équipement pour ouvrir le quartier sur le reste de la ville**

Montanou dispose d'un excellent niveau d'équipements qui permet aux acteurs locaux de pouvoir proposer aux habitants une offre éducative, sportive et culturelle diversifiée. Chacun s'accorde pour dire qu'il y a tout ce qu'il faut à Montanou : services et commerces de

proximité (boulangerie, Netto, La Poste, etc), ainsi que tous les équipements municipaux et services sociaux sont présents sur Montanou.

Par exemple, la bibliothèque annexe de Montanou, est un équipement culturel, très bien approprié sur l'ensemble du quartier, par les enseignants comme par les familles. Elle a su se diversifier puisqu'au départ la bibliothèque était orientée vers la jeunesse. Différentes opérations organisées avec l'école et l'association de parents d'élèves (qui prend en charge une partie du coût de l'abonnement via la coopérative scolaire) ont été suivies par une augmentation du nombre d'abonnements.

Comme pour toutes les structures, la fréquentation d'un lieu dépend beaucoup du gestionnaire et des animations proposées. Ainsi, la bonne fréquentation actuelle de la bibliothèque s'est révélée au changement de la personne en charge de cet équipement.

Une partie des équipements est cependant vétuste (Dojo, école Langevin) et la question de leur renouvellement se pose.

### ***Le Dojo – un outil pour désenclaver le quartier :***

A l'entrée de Montanou, la salle des sports de combat du gymnase de Donnefort, aussi nommée le « dojo », est l'un des rares équipements à être utilisé à la fois par les habitants du quartier et par des personnes qui y sont extérieures. Cet ancien supermarché ne dispose toutefois d'aucun confort thermique et de ce fait les charges de chauffage obèrent le budget des associations qui l'utilisent. La démolition de ce gymnase semble donc inéluctable. La localisation du nouveau dojo, dans le centre d'Agen dans le cadre de la rénovation du Stadium, est loin de faire l'unanimité parmi les habitants. Les acteurs du Dojo soulignent le risque de perte d'adhérents lié aux difficultés de stationnement dans le centre ainsi que la très forte probabilité que le public issu du quartier ne suive pas dans le cas d'un déménagement à l'extérieur du quartier. L'implantation d'un parking relais en lieu et place de l'ancien dojo est également sujet à discussion.

Le gymnase de Donnefort occupe une place centrale dans Montanou à travers son potentiel de mixité sociale. Non seulement une population extérieure se rend sur le quartier pour y pratiquer une activité, mais cette activité ne se réalise pas en vase clos, des jeunes de Montanou y sont associés.

Cet équipement participe activement au désenclavement du quartier. Une solution de reconstruction du dojo sur site, soit seul, soit dans le cadre d'une mutualisation d'un autre équipement, serait à privilégier.

### ***La démolition et la reconstruction de l'école Paul Langevin : une opportunité à saisir***

L'école Paul Langevin est l'école du quartier, située au nord de celui-ci, face au terrain de foot. Construite en 1970, elle est la seconde école d'Agen en surface et se positionne à la quatrième place en matière de coût annuel de flux d'énergie<sup>3</sup>. La piètre qualité de sa construction, constituée de bâtiments en préfabriqué, a amené la commune à l'inclure dans son projet de renouvellement du parc immobilier et à programmer la reconstruction des 10 classes du groupe scolaire Langevin en neuf.

---

3 Source : schéma directeur des écoles de 2009

Cette reconstruction représente le prochain chantier proposé par la mairie et porté par le Conseil de Quartier auprès des habitants. Elle constitue une opportunité à utiliser pour ouvrir le quartier sur l'extérieur. Les acteurs locaux estiment qu'une localisation sur le parc urbain de Mathieu, peu utilisé aujourd'hui, permettrait, en démolissant les garages qui sont en pied de tour, de créer une deuxième entrée au MONTANOU.

### ***L'aménagement de la Masse, une des clés pour ouvrir le quartier***

Montanou est traversée par la Masse, un ruisseau en provenance de Monbalen. La présence de la Masse rend la zone potentiellement inondable, ainsi tous les projets en cours sont suspendus à l'appréciation précise, au cas par cas, des services de l'État sur l'opportunité de construire<sup>4</sup>. C'est notamment le cas du projet de relocalisation de l'école Paul Langevin puisque le parc Mathieu est situé en zone inondable. Parmi les projets possibles, voici quelques pistes évoquées lors des différents entretiens :

- Possibilité de travailler sur **l'aménagement de La Masse** qui finit sur les 80 parcelles des jardins ouvriers. Un parcours qui partirait vers Pont-du-Casse en vélo ou à pied permettrait de valoriser ce ruisseau qui est actuellement souvent encombré de déchets. Cette valorisation aurait l'avantage d'offrir une façade attractive au quartier de Montanou sur laquelle s'appuyer pour amener de nouvelles populations à fréquenter le quartier et peut être plus tard s'y installer.
- **création un équipement structurant** qui permet également au reste de la ville de venir dans le quartier, par exemple un club de sport... levier possible du CNDS (centre national pour le développement du sport) surtout si quartier reconnu comme prioritaire.
- **création d'un maillage vers le technopole de Donnepfort** qui est en stand by actuellement
- **valorisation des deux petits bois en entrée de quartier** pour les inclure dans un schéma global d'aménagement et dans un processus d'animation du quartier.

## **3.5 - Montanou, un potentiel à valoriser en matière de développement durable**

### ***Un environnement géographique de qualité***

La situation géographique du quartier, à la limite de la commune de Pont du Casse, entre

---

<sup>4</sup> - Un audit interne au ministère de l'écologie a remis en cause, le choix des crues de référence retenue pour l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Garonne actuellement en vigueur. A l'issue d'une étude de janvier 2013 du CETE du Sud-Ouest, la révision du PPRI est en cours, à partir de la modélisation des repères de la crue de juin 1875. Dans l'attente de la validation de ce nouveau plan, le Préfet de Lot et Garonne, a demandé aux maires concernés d'appliquer le principe de précaution. Ainsi, tout « *projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales (...) du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations* » (art. R111-2 du code de l'urbanisme).

deux petits bois, les parcs Mathieu et Borie, face aux coteaux et le long de la Masse constitue un atout du quartier sur lequel les futurs projets de développement devront s'appuyer.

Malgré plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat et une opération de renouvellement urbain, Montanou se singularise toujours par un ensemble de tours de 15 étages et de barres au milieu d'un paysage rural et pavillonnaire. Ces tours sont en rupture complète avec les formes urbaines d'Agen même si les bâtiments bas sont assez bien perçus.

### ***Une consommation énergétique des logements maîtrisée***

Si dans l'ensemble, les réhabilitations des logements et des extérieurs des bâtis assurent un aspect propre et agréable, les améliorations en matière d'isolation qui assurent aux locataires confort et économies d'énergie représentent un point fort en matière de développement durable.

L'ambitieux objectif initial qui était de réduire par 5 la facture énergétique par logement est quasiment atteint avec en moyenne une division par 4 constatée par les locataires. Les recherches d'économies ne se sont pas arrêtées au seul domaine de l'isolation des logements puisque elles ont également concerné les chaufferies collectives ou les adoucisseurs d'eau. Une assistance du PACT 47 a également été organisée sous la forme d'atelier pour que les habitants s'approprient leur logement.

Les logements des barres en R+4 sont très demandés, notamment par une partie de la population vieillissante de Montanou qui préfère ces bâtiments.

### ***Une mobilité facilitée vers le centre d'Agen***

Le réseau de transports urbain relie régulièrement et facilement ce quartier au centre ville d'Agen. La population jeune et tous ceux qui n'ont pas de véhicule semblent pouvoir sortir facilement de Montanou et investissent la ville d'Agen aisément.

### **3.6 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : préconisations et pistes d'amélioration**

Au cours de nos différents entretiens et ateliers thématiques, les réflexions de nos interlocuteurs ont mis en avant :

#### **Quelques préconisations**

##### **Habitat – Logement social**

- Répartir sur l'ensemble de l'agglomération l'offre de production de logements très sociaux en faveur des ménages les plus modestes.
- Suivre l'évolution des programmes de logements défiscalisés sur l'agglomération pour éviter l'émergence de copropriétés dégradées.
- Organiser un dispositif d'observation de l'évolution des habitants de Montanou et de leur trajectoire résidentielle.
- Poursuivre la politique d'intervention rapide contre les dégradations menée par le bailleur.
- Capitaliser autour de la concertation relative à l'aménagement de la place centrale de Montanou pour intéresser les habitants et les faire participer au conseil citoyen.
- Entamer à l'horizon 2025 une étude pour déterminer si l'image des tours reste associée à une forme de logements sociaux décriée ou si elles ont cessé d'être un élément de stigmatisation du quartier.
- Travailler l'ouverture du quartier, créer des voiries traversantes comme sur Tapie, pour modifier l'image de Montanou et attirer une nouvelle population.
- Retravailler le projet urbain déjà proposés par un architecte à Agen-Habitat avec des axes pénétrants dans Montanou.

##### **Gestion Urbaine de Proximité**

- Clarifier la définition des domanialités entre les différents acteurs pour en faciliter la gestion.
- Définir clairement les rôles entre le conseil citoyen et le conseil de quartier.

##### **Projet urbain**

- Maintenir le Gymnase de Donnefort sur quartier pour conserver cet acteur de la mixité sociale et fonctionnelle.
- Se saisir de la démolition / reconstruction de l'école Paul Langevin pour ouvrir le quartier sur le reste de la ville.
- Travailler sur l'aménagement de la Masse pour valoriser l'entrée du quartier.

## Des pistes de progression

→ Pour faire évoluer l'image de Montanou, il faut faire évoluer la politique de peuplement, en offrant, sur d'autres quartiers d'Agen, la possibilité aux plus pauvres des solutions adaptées à leur budget logement.

→ Un travail inter-bailleur qui mériterait d'être développé pour améliorer les offres de logements et favoriser les parcours résidentiels des ménages.

→ Développer une articulation entre la réhabilitation du centre ancien et la rénovation des quartiers de logements sociaux.

→ L'image d'Agen-Habitat est associée à son parc de logements de Montanou, un travail de communication serait à envisager pour faire évoluer cette image auprès du public et lui permettre d'attirer d'autres ménages, moins modestes, pour favoriser la mixité de ses opérations.

→ La rénovation urbaine sur Montanou n'a permis aucune ouverture physique du quartier, portant indispensable pour le réorienter vers le reste de la ville.

→ L'absence de gestion urbaine de proximité prive les différents services concernés de lieux de dialogue pour prévenir les dysfonctionnements du quartier. L'absence de GUP représente ainsi un vrai risque dans le cadre de la pérennisation des investissements réalisés sur le quartier.

## 4 - Le pilier du développement de l'activité économique et de l'emploi

Le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » a pour objectif de réduire de moitié, sur la durée du contrat, les écarts de taux d'emploi entre territoires prioritaires de l'agglomération de référence. Cette diminution visera plus particulièrement le public jeune.

### 4.1 - Une agglomération qui doit faire partager son dynamisme en matière de développement économique aux quartiers de la géographie prioritaire

Le grand Agen est une agglomération dynamique et attractive en matière d'emploi et de développement économique. Elle dispose d'industries ou de pôles d'activités de notoriété régionale et certains projets en attente peuvent être générateur d'une forte dynamique en matière de création d'emploi.

C'est par exemple le cas de la création d'une zone artisanale de 200 hectares, la « zone d'activité Agen Garonne » d'ici 2030, sur la commune de Ste-Colombe à 10 km environ du centre d'Agen, qui va participer au développement de la rive gauche d'Agen.

Cette zone a été choisie car elle est en dehors du périmètre du plan de prévention du risque inondation (PPRI) et proche de l'autoroute.

Sur la localisation des entreprises, la disponibilité de terrains situés hors PPRI prime aujourd'hui sur la proximité d'une population employable. Des projets existent pour développer autour de cette zone artisanale des zones d'habitat susceptibles d'accueillir les salariés du site pour réduire les trajets pendulaires.

Si le contenu précis de la zone n'est pas encore finalisé, a priori il y aurait au départ un transfert des activités existantes. Un objectif final de 4 000 emplois sur le site est avancé avec pour ambition de participer à la réindustrialisation du territoire de l'agenais.

Cette zone comprendra la future gare LGV, la gare TER devrait rester sur Agen. Une liaison ferrée inter-gares serait prévue pour assurer les continuités de trafic.

A ce jour aucun diagnostic n'est envisagé afin d'étudier l'impact que pourrait avoir l'implantation de cette zone sur la création d'emploi pour les habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En matière de développement de l'emploi, l'agglomération intervient de manière très pragmatique en mettant en relation les entreprises qui souhaitent recruter et des demandeurs d'emploi. Cette démarche se réalise sur un temps très court, celui du besoin immédiat de main d'œuvre de l'entreprise, et ne peut donc pas anticiper les besoins en formations pour adapter l'offre à la demande.

Même dans le cas d'une mise en œuvre d'un diagnostic sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, comme cela a été réalisé sur un panel de 80 entreprises, il n'existe aucune procédure de discrimination positive pour les populations des quartiers prioritaires. Aucune passerelle n'est organisée entre le recensement des compétences recherchées par les entreprises et la réalisation d'un plan de formation en direction du public des quartiers politique de la ville.

Cette situation tient toutefois moins du manque de volonté des acteurs que des trop faibles liens développés au sein de l'agglomération à ce jour entre développement économique et

politique de la ville, à l'exception de la clause insertion qui sera abordée ultérieurement.

## 4.2 - Montanou, un quartier peu dynamique en matière de création d'emploi

Malgré l'existence de disponibilités foncières le long du boulevard, peu d'entreprises privées sont prêtes à s'installer sur ce quartier au dynamisme économique relativement faible. La friche de l'Évêché sur Montanou par exemple, une ancienne piscine, ne connaît aucun projet alors que les habitants souhaitent que cette friche soit traitée prioritairement car c'est un lieu d'incivilités et de squats.

Lors de nos entretiens il a été signalé que la qualité du foncier disponible (rapport qualité / prix des terrains) serait également un facteur pour attirer des entreprises. Le gel, si ce n'est l'abandon, du projet d'un village d'artisans sur l'éco-construction à Donnefort, près de Montanou, semble toutefois indiquer que l'image du quartier n'est pas suffisamment attractive pour y localiser de nouvelles activités. Le coût lié au portage du foncier, c'est-à-dire les frais financiers liés à l'acquisition et à la détention du projet le temps de réalisation de l'opération, semble difficile à supporter pour la commune et l'agglomération. La prochaine création d'un établissement public foncier sur ce territoire permettra peut-être de lever ce type de frein à la réalisation de projets innovants à proximité immédiate de Montanou.

Montanou reste toutefois un quartier enclavé situé à l'extérieur de la ville, car s'il est facile de rejoindre le centre-ville, il est plus compliqué de se rendre ailleurs. Un projet de développement économique situé dans le quartier et s'adressant en priorités aux habitants qui y résident semble alors une piste à explorer comme l'installation d'un marché sur la place centrale par exemple. La viabilité d'un tel projet, plébiscité par les habitants, serait à étudier rapidement. Elle aurait le double avantage de mettre en œuvre à la fois le développement d'une activité économique et aussi une infrastructure susceptible de désenclaver le quartier en le raccrochant à son environnement urbain immédiat.

## 4.3 - Un réseau de transport en commun qui privilégie les déplacements vers le centre d'Agen au détriment des zones d'emploi

### ***Les transports en commun participent à la mobilité des habitants du Montanou***

Du constat général de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi, Montanou souffre d'un relatif isolement géographique. Relatif car, depuis Montanou, il est aisé de se rendre dans le centre d'Agen comme cela a été souvent souligné par de nombreux témoignages. La ligne qui dessert Montanou est très utilisée car

Agen a choisi un système de lignes mixtes qui transporte indifféremment les élèves qui se rendent dans les établissements scolaires que le reste du public. L'absence de système de billettique rend cependant difficile toute connaissance précise de la fréquentation de cette ligne. Malgré cette fréquentation importante, la conception du réseau en étoile à partir du centre-ville et de la gare entraîne un doublement du temps de transport par rapport à un déplacement en voiture dès que l'utilisateur doit procéder à un changement.

La liaison entre les quartiers du Nord d'Agen et la rive gauche existe toutefois même si les habitants disent avoir attendu longtemps une ligne qui desserve l'agropole. Une desserte spécifique depuis Montanou de la future « zone d'activité Agen Garonne » ne semble d'ailleurs pas encore avoir été envisagée. Pourtant, de la même manière qu'il semble important de connaître les besoins en main d'œuvre des entreprises pour former les demandeurs d'emploi du quartier, l'anticipation d'un moyen de transport vers ce futur bassin d'emploi semble également indispensable pour amener vers l'emploi des habitants de Montanou. A ce jour, pour accompagner le développement de cette nouvelle zone, il est prévu de développer des lignes spécifiques au départ de la gare d'Agen ainsi qu'une liaison ferroviaire entre la gare d'Agen et la future gare TGV qui sera implantée vers 2030 à proximité de la zone d'activité AGEN GARONNE.

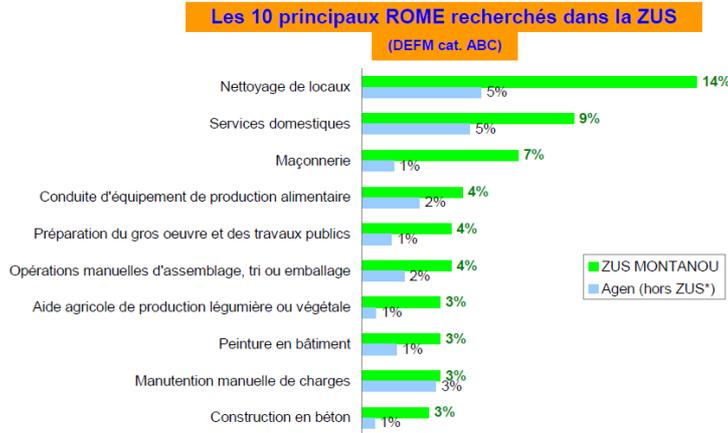
Toutefois l'existence de lignes ne suffit pas à rendre un déplacement réalisable. Le cadencement et les horaires ne sont pas toujours adaptés avec les horaires de travail notamment pour les emplois qui réclament des prises de postes tôt le matin ou tardive le soir, comme la restauration ou les grandes surfaces.

Il existe également une immobilité subjective des habitants du quartier qui ne se projettent pas en dehors de Montanou. Quitter le quartier peut créer un sentiment de panique : comment s'y rendre et comment retrouver un réseau d'entraide ?

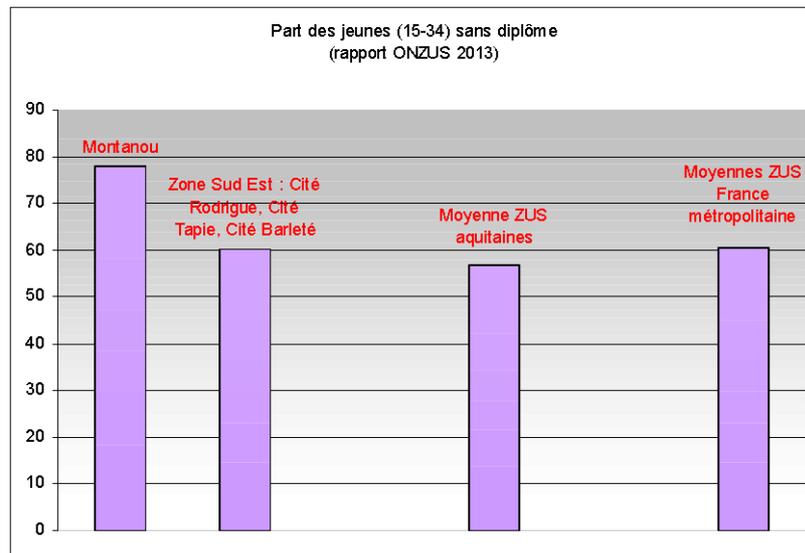
Ce frein psychologique est perceptible chez les jeunes qui ne s'approprient pas les expériences positives à l'extérieur du quartier. Dans l'incapacité de se projeter dans un avenir qui se déroulerait à l'extérieur du quartier, ils n'envisagent que très difficilement une mobilité en dehors du quartier, de la ville ou de l'agglomération pour trouver de l'emploi ou pour suivre une formation éloignée. Les participants aux ateliers désignent ce frein comme une incapacité des jeunes de Montanou à se rêver un avenir en dehors des limites du quartier.

#### 4.4 - Quelle politique de l'emploi et pour quel public

En matière d'emploi, la population du quartier de Montanou cumule les difficultés et creuse l'écart avec le reste de la commune. Ainsi le taux de chômage dépasse les 30 % sur le quartier contre environ 9,3 % au même moment sur l'ensemble de la commune. Les emplois recherchés sont majoritairement des emplois non qualifiés et à temps partiels.



Sur la question des diplômes des inégalités existent également. Si le taux de personne sans aucun diplôme atteint 47,7 % sur quartier contre 20 % sur Agen, il approche les 80 % pour les 15-34 ans. Ce taux est en moyenne de 60 % pour l'ensemble des zones urbaines sensibles de France. En matière de formation aussi Montanou fait malheureusement jeu égal, voire même dépasse souvent, les quartiers les plus dégradés.



Les habitants de Montanou ont accès aux contrats aidés et aussi à des dispositifs dérogatoires dans ces contrats. La géographie prioritaire de la politique de la ville est aujourd'hui le seul levier pour faire accéder le public jeune de Montanou à des emplois aidés. En effet, les autres critères comme l'inscription au chômage depuis plus de 24 mois, avoir plus de 50 ans ou être reconnu travailleur handicapé excluent ce public spécifique.

L'environnement proche du quartier n'est pourtant pas totalement déficient en offre d'emploi. Sur le pôle agroalimentaire par exemple, il reste des opportunités d'emplois non pourvus. Sur la commune de Pont du Casse, située à proximité du Montanou, il existe

également des zones artisanales qui pourraient répondre aux attentes des habitants du quartier en matière d'emploi.

Les actions de rapprochement entre ces emplois et le public du quartier prioritaire semblent toutefois difficiles à mettre en place. Il n'existe à ce jour aucun bilan sur l'employabilité des demandeurs d'emplois du quartier qui permettrait de gagner en réactivité afin d'adapter les questions de formation, de recrutement aux besoins des entreprises.

Une anticipation des besoins de recrutement des entreprises reste difficile à réaliser, car les questions liées aux profils recherchés et aux formations à mettre en œuvre pour que le public de Montanou corresponde aux besoins de l'entreprise se posent trop tardivement pour être compatible avec le calendrier de recrutement de l'entreprise.

Pour pallier l'absence de diplôme, Pôle Emploi propose le recrutement par simulation, c'est-à-dire sur les aptitudes et non sur l'expérience ou les diplômes afin d'orienter les demandeurs d'emploi. Cette plate-forme semble toutefois sous-utilisée par les jeunes de Montanou qui se tournent plus facilement vers la mission locale que vers Pôle Emploi. Le croisement des données sur ce public spécifique entre Pôle emploi et la mission locale pourrait permettre de mieux suivre ce public jeune.

Une conseillère intervient sur les quartiers depuis 6 ans pour la mission locale avec comme objectif d'accompagner les jeunes vers le droit commun. Cette action partenariale pour mobiliser la population jeune semble bien fonctionner, actuellement environ 140 jeunes des quartiers sont recensés par la mission locale.

Si les acteurs de l'emploi se révèlent présents et mobilisés, chaque acteur ne capte et n'informe que son propre public. Ainsi la mission locale est spécialisée dans le public jeune de 16 à 25 ans. Cette fragmentation des dispositifs ne permet pas aux acteurs de mobiliser l'ensemble des outils mis à disposition, ni l'ensemble des publics, même sur des publics cibles comme les jeunes. Un besoin de coordination et d'harmonisation des différents dispositifs en faveur du retour à l'emploi des habitants de Montanou semble émerger.

De même, l'absence de discrimination positive en matière d'emploi et de formation en faveur du public de Montanou est souvent regrettée. Les jeunes de Montanou sont en concurrence directe avec les autres jeunes de la ville et de l'agglomération, sur les formations infra-qualifiantes par exemple, et eux n'ont pas les mêmes freins à l'emploi, notamment la faible mobilité que connaissent ceux de Montanou.

## 4.5 - Des freins à l'emploi nombreux et divers

La population de Montanou rencontre de nombreux freins à l'emploi. Ceux-ci sont de nature et d'intensité différente selon le public. Les personnes qui sont dans le cadre d'une recherche active sont les moins éloignés de l'emploi, ils sont « sociabilisés ». Mais il existe un autre public, une frange de jeunes très « isolés », qui ne fréquentent ni pôle emploi, ni les centres sociaux ni même la mission locale.

### ***Des freins liés à la garde d'enfants***

Le problème de la garde des enfants semble être un vrai frein à l'accès à l'emploi alors même que les structures d'accueil des enfants existent sur le quartier et que l'amplitude horaire proposée semble suffisante pour les parents qui travaillent.

Ce sont les coûts financiers, liés aux frais d'inscription, et l'investissement en temps que réclame la période d'adaptation qui paraissent trop importants pour les familles en

recherche d'emploi. Par ailleurs l'organisation des micro crèches ne permet pas de laisser un enfant très ponctuellement, juste le temps d'un rendez-vous avec son conseiller pôle emploi.

En effet, les implantations géographiques des Pôles Emploi répondent à des exigences foncières précises qui doivent lui permettre d'accueillir une centaine de personnes pour un coût maîtrisé. Ces contraintes ne lui permettent pas d'adopter systématiquement une logique d'accessibilité aux publics et de proximité avec les publics les plus éloignés de l'emploi.

La barrière culturelle peut également jouer. Pour de nombreuses femmes, laisser son enfant dans une structure extérieure au cercle familial ne va pas de soit. On remarque d'ailleurs que les femmes intégrées dans le quartier, font appel à la solidarité entre mères, mettant en place un système informel de réseau pour la garde d'enfants de manière ponctuelle.

Si une adaptation des solutions d'accueil dans les haltes garderies peut encore être creusée, afin de l'adapter aux besoins ponctuels des parents en recherche d'emploi, c'est le frein psychologique qui devra faire l'objet d'un travail intensif.

Rapprocher les permanences du pôle emploi, créer un espace de garde d'enfants au sein des locaux... sont autant de moyens d'agir pour lever ce frein et entamer un processus pour développer et accompagner la mobilité des demandeurs d'emploi du quartier.

### ***Une faible mobilité des demandeurs d'emploi***

Cette difficulté des habitants de Montanou pour sortir du quartier, déjà décrite pour l'accès aux loisirs et aux sports, est encore plus importante en matière d'emploi.

Les transports collectifs assurent actuellement deux tours « en horaire décalé » pour se rendre de Montanou à l'Agropole (un très tôt le matin pour une embauche dès 6 heures du matin, et un le soir tard).

Mais certains emplois impliquent des contraintes (localisation, horaires...) qui nécessitent que les demandeurs d'emploi soient véhiculés. Pour résoudre cette difficulté, des actions sont menées via des associations pour donner aux habitants du quartier la possibilité d'aller travailler en vélo, en scooters ou de louer une voiture à 5€/jour. Les travailleurs sociaux (conseil régional, conseil général, CCAS...) prescrivent pour 15 à 20 jours un prêt de véhicule et participent financièrement à ces locations avec un complément de l'Agglomération d'Agen.

### ***Le monde de l'entreprise est souvent très éloigné du quotidien des jeunes***

Pour les partenaires rencontrés, il existe une déconnexion entre la réalité de l'entreprise et les jeunes en recherche d'emploi. Les contraintes des entreprises sont telles que les jeunes diplômés n'arrivent même pas à intégrer des emplois infra-bac. Le décalage entre les besoins des entreprises et les formations du public de Montanou est extrêmement important. Le Conseil Régional cible les jeunes sans emploi, il existe toutefois peu de relais pour adapter l'offre de formation aux entreprises et aux publics.

Ce constat est renforcé par l'effet repoussoir de la formation, assimilée à l'école par ces jeunes en échec scolaire. Disposés à travailler, ils souhaitent des solutions différentes du modèle scolaire et préfèrent l'alternance.

Une des pistes pourrait être de mener une réflexion sur la création de plusieurs niveaux de professionnalisation, amenant graduellement les jeunes les plus éloignés des besoins des

entreprises, à travers une activité d'intérêt général dans un premier temps, vers un « emploi plus large » dans un second temps.

### ***L'addiction des jeunes au cannabis constitue un frein à l'emploi***

La drogue et son économie souterraine sont très présentes à Montanou et l'addiction au cannabis est un phénomène généralisé sur Agen auprès de beaucoup de jeunes de plus de 16 ans.

Les actions de prévention auprès de ces adolescents et jeunes adultes sont jugées inefficaces. L'aspect récréatif du cannabis est extrêmement important pour des jeunes qui ne se projettent plus dans aucun avenir, même proche : « ***Fumer est un accès au plaisir pour une population qui ne peut plus rêver*** »

Il devient toutefois difficile de parler de « drogue douce » quand la consommation n'est plus du tout dans un registre festif mais créant plutôt une quasi dépendance.

Ainsi, lorsque des groupes d'entraide se forment entre jeunes pour essayer de ne pas fumer (en période de ramadan par exemple), l'atmosphère est tellement tendue en fin de journée que de nombreuses altercations se produisent.

Cette consommation excessive entraîne certains jeunes dans des comportements propres aux toxicomanes ; elle s'accompagne souvent d'un phénomène d'enfermement, un éloignement des schémas sociaux comme ceux du monde du travail.

### ***Les chantiers de formation du Conseil Régional***

Le Conseil Régional organise des chantiers de formation qui s'adressent aux publics qui ne peuvent pas accéder aux formations déjà existantes, ce sont des « premières marches » avec une pédagogie différente de celle de l'école (cf. : les chantiers de formation sur Regain, Nérac, Marmande, Villeneuve sur lot...).

Ces chantiers nécessitent un fort partenariat, un important investissement des maîtres d'ouvrages et un portage du public. C'est un premier niveau de qualification, une action de « re-mobilisation » tournée vers les jeunes, qui a vocation à créer des ponts entre les plates-forme de formation et les chantiers d'insertion.

## **4.6 - Un bilan encourageant de la clause insertion**

### ***La clause d'insertion et le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)***

Dans le cadre du Code des marchés publics, les maîtres d'ouvrages (collectivités territoriales, bailleurs sociaux...) ont la possibilité de recourir à la clause d'insertion, pour contribuer à la mise en place d'actions en faveur de l'insertion sur leur territoire.

Le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) accompagne l'ingénierie sociale de la clause sur le territoire qui se développe notamment au travers des chantiers de rénovation urbaine pilotés par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Cette clause d'insertion qui réserve 5 % des heures travaillées à un public en situation d'insertion s'étend petit à petit à l'ensemble des marchés de la ville et de l'agglomération.

Avec 83 000 heures travaillées sur le département, dont 56 000 sur l'agglomération d'Agen le bilan des heures d'insertion réalisées est extrêmement positif. Ce sont ainsi 136 personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'insertion et pour 50 % d'entre-eux ce contrat a débouché sur un emploi durable.

Ce résultat a été rendu possible par un fort travail d'anticipation sur les profils « métiers du bâtiment » effectué par la facilitatrice (Marie-Françoise Saint-Martin) sur les futurs besoins pour les projets à venir de l'agglomération. L'accompagnement du public pendant la clause d'insertion est également un facteur de réussite incontournable.

La mission du facilitateur consiste à assurer la continuité des missions sur différents chantiers pour que les personnes restent en situation : « les personnes sont tout le temps en emploi ». Un aspect « fidélisation » intervient alors souvent par la suite, les personnes placées par la clause d'insertion suivent l'entreprise, d'où le taux positif de 50 %. La facilitatrice est aujourd'hui parfaitement identifiée par les entreprises qui désormais ont intégré la clause d'insertion et font appel à elle pour leur chantier. La méthodologie développée est très efficace, la facilitatrice est présente durant les différentes étapes du marché. Elle participe ainsi à sa conception, à son attribution, à la réunion préparatoire du chantier, au suivi du chantier.

En moyenne les bénéficiaires de la clause d'insertion sont suivis près de 24 mois et bénéficient d'un accompagnement renforcé soit par l'intermédiaire d'une structure d'intégration, soit via le PLIE.

Une limite à ce jour : les métiers du bâtiment s'adressent quasi exclusivement à une population masculine et il conviendra de travailler sur la diversification de la clause d'insertion sur d'autres types de marchés, comme les services et les prestations, pour être accessible à une population plus féminine et plus diplômée.

La clause d'insertion est un véritable outil pour l'accès à l'emploi, il faut communiquer sur le retour très positif de la clause d'insertion auprès des entreprises « pour qu'elles fassent le pas » et se lancent dans la démarche. Extrêmement dépendante des financements publics, il convient de rassurer entreprises et élus sur le fait que la clause d'insertion ne crée pas de retard dans les chantiers afin de parvenir à la généraliser sur les marchés publics de toutes les communes de l'agglomération.

## 4.7 - Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : préconisations et pistes d'amélioration

Au cours de nos différents entretiens et ateliers thématiques, les réflexions de nos interlocuteurs ont mis en avant :

### Quelques préconisations

#### Développement économique

- Programmer une étude pour déterminer l'impact que peut avoir la création de la zone d'activité Agen Garonne sur la création d'emploi pour les habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Organiser en parallèle un diagnostic sur l'employabilité des populations de Montanou au regard des emplois induits par la création de la zone Agen Garonne.
- Étudier l'installation d'un marché hebdomadaire sur la place centrale de Montanou pour apporter une activité économique en cœur de quartier.

#### Transports / mobilités

- Identifier les besoins des habitants de Montanou pour se déplacer vers les principaux bassins d'emplois de l'agglomération et proposer une adaptation des horaires, de la fréquence et des trajets des transports collectifs pour y répondre.
- Accompagner la mobilité des habitants en identifiant et en luttant contre les freins psychologiques pour sortir du quartier.
- Encourager et développer un système de halte garderie plus souple pour répondre aux besoins ponctuels de garde d'enfant le temps d'un rendez-vous.
- Poursuivre les dispositifs en faveur de la mobilité des habitants (location de vélo, de voiture...).

#### Emploi / insertion / formation

- Développer et promouvoir les formations en alternance, plus adaptées à un public en échec scolaire.
- Mener une réflexion sur la création de plusieurs niveaux de professionnalisation pour amener vers l'emploi les jeunes qui en sont le plus éloigné.
- Communiquer sur les succès de la clause insertion et poursuivre le développement de ce dispositif efficace.

## Des pistes de progression

→ Le lien entre les services en charge du développement économique de l'agglomération et ceux de la politique de la ville est encore trop faible. Un travail de coordination plus intense pourrait permettre de mieux mettre en adéquation les emplois recherchés par les entreprises et les formations à mettre en œuvre pour que le public de la géographie prioritaire puisse y correspondre.

→ Un important décalage existe aujourd'hui entre les formations recherchées par les habitants de Montanou et les compétences recherchées par les entreprises. Un travail de rapprochement entre les entreprises et les populations du quartier serait à développer en lien avec les structures éducatives notamment.

→ Pour lutter contre la fragmentation des dispositifs, qui ciblent des publics spécifiques, une coordination des différents outils en faveur du retour à l'emploi des habitants de Montanou serait à encourager.

→ L'éloignement géographique de pôle emploi constitue un frein pour que certaines personnes peu mobiles de Montanou puissent se rendre aux rendez-vous imposés. Des permanences locales pourraient permettre une première approche plus efficace de ce public spécifique avant de les inscrire dans un parcours destiné à améliorer leur mobilité.

## 5 - Limites de l'étude

Le questionnement de projet autour de la grille RST 02 nécessite que l'ensemble des acteurs soit confronté à l'ensemble des questions. D'une question sur un sujet qui, a priori, ne concerne pas un acteur, peut découler une approche transversale d'une problématique, phénomène qui ne peut être observé si chaque spécialiste répond uniquement aux questions sur son seul domaine. Le découpage de la grille à travers 4 ateliers distincts a rendu plus difficile cette approche transversale des problèmes mais était indispensable, compte tenu du nombre et de la diversité des participants. Ainsi un réel échange a pu avoir lieu au sein de chaque atelier.

## 6 - Conclusions

Bien sûr ces ateliers n'ont pas abordé l'ensemble des thématiques de notre grille de questionnement, parfois même certaines questions n'ont pas suscité de réponse de la part des acteurs. Mais la synthèse des 4 ateliers, complétée par les éléments recueillis lors de nos entretiens exploratoires permet tout de même de dresser un premier portrait du quartier et surtout des principaux enjeux à inscrire le futur contrat de ville :

### ***L'urgence : stopper la paupérisation du quartier***

Pour changer Montanou il faut impérativement enrayer le processus de paupérisation en œuvre sur le quartier qui voit chaque année des populations toujours plus pauvres le rejoindre. Pour cela il convient d'agir sur deux facteurs :

- ***Enrayer la spécialisation du parc de Montanou d'Agen-Habitat***

La situation actuelle, qui voit le parc de logement social d'Agen-Habitat, et plus spécialement celui localisé sur Montanou, accueillir les demandeurs les plus pauvres doit être stoppée. Un travail inter-bailleur pour répartir les nouveaux demandeurs sur l'ensemble du parc de logement social de l'agglomération pourrait utilement être mis en œuvre. Mais pour accueillir ces demandeurs aux ressources très modestes, il s'agira d'être capable de proposer les logements bons marchés sur l'ensemble de l'agglomération, et plus particulièrement dans les secteurs recherchés par les demandeurs.

- ***Lutter contre la concentration de publics spécifiques sur le quartier***

La présence sur Montanou de structures dédiées à l'accueil de populations très fragiles (CHRS de la Pergola, Résidence accueil de l'UDAF, logements ALT) participe à dégrader l'image du quartier. Toute implantation de structures d'accueil ou d'hébergements du public sur le quartier, qu'elle relève de fonds publics ou privés, devrait être discutée préalablement pour s'assurer qu'elle correspond au projet qui aura été arrêté pour Montanou.

### ***Arrêter un projet pour le quartier***

Il ressort des entretiens avec les différents partenaires l'impression qu'aucun projet n'a été à ce jour arrêté sur le devenir de Montanou. Les 12 Millions d'euros investis pour réhabiliter les bâtiments agissent comme un anesthésiant autour du débat sur l'avenir de Montanou. Ce débat est pourtant indispensable dans le cadre de la préparation du contrat de ville. Deux orientations, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre, semblent se dessiner suite

aux différents entretiens que nous avons menés :

- **Montanou, point d'entrée dans un parcours résidentiel**

La richesse des acteurs et des équipements présents sur le quartier font de Montanou un creuset formidable pour développer le vivre ensemble. Montanou a les moyens de représenter un nouveau départ pour les populations qui y trouvent un logement. Ce nouveau départ devra toutefois s'inscrire dans un parcours résidentiel positif, construit avec les ménages, qui va les amener de Montanou vers le reste de l'agglomération.

- **Transformation radicale du quartier**

En parallèle du nécessaire rééquilibrage social du quartier, l'architecture stigmatisée des bâtiments et plus particulièrement celle des tours, va continuer d'agir comme un marqueur social fort dans un paysage majoritairement pavillonnaire. L'avenir des tours pourrait ainsi être réinterrogé à l'horizon de 15 ans afin de vérifier si elles sont encore associées à une stigmatisation du quartier ou si l'évolution du paysage urbain environnant les a banalisé. Ceci n'empêche pas une réflexion dès à présent sur la transformation du quartier à partir de sa périphérie, notamment à travers la création ou la relocalisation de certains équipements.

### **Maintenir/développer des équipements attractifs en bordure du quartier**

Les acteurs rencontrés sont unanimes pour dire que le quartier vit replié sur lui-même et qu'il est indispensable de lui créer des façades « de vie » tournées vers l'extérieur. Deux équipements doivent être prochainement relocalisés, l'école Paul Langevin et le Gymnase de Donnefort. L'emplacement de chacun des deux équipements doit être l'occasion de se poser la question de son utilité et de l'effet recherché dans le projet de restructuration du quartier. Dans un second temps, l'implantation de nouveaux équipements, comme une maison des associations d'Agen, pourra également être l'occasion de modifier durablement l'image du quartier.

### **Créer les structures nécessaires à la coordination des acteurs**

Le quartier Montanou dispose d'un large panel de professionnels extrêmement expérimentés et motivés sur la quasi-totalité des thématiques que nous avons abordés lors de notre étude. Toutefois, il manque encore à cordonner ces structures pour en renforcer l'efficacité, développer les synergies et éviter les doublons. Un risque existe également de perdre des savoirs et des compétences lors du départ de certains acteurs. Une structuration officielle de ce réseau informel dans le cadre de la préparation des outils de gouvernance du contrat de ville serait à envisager assez rapidement pour coordonner et pérenniser l'action des différents acteurs.

### **Prendre en compte systématiquement le quartier prioritaire dans les projets de l'agglomération**

L'agglomération d'Agen fait preuve d'un fort dynamisme sur le plan du développement économique et de l'emploi notamment. Lors des ateliers il est apparu que ce fort dynamisme ne bénéficiait que très peu aux quartiers de la géographie prioritaire. Ce n'est qu'à travers la prise en compte systématique des quartiers prioritaires dans les projets de l'agglomération qu'un rééquilibrage pourra avoir lieu. Pour parvenir à cette acculturation de l'ensemble des services de l'agglomération il convient que le service en charge de la politique de la ville au sein de l'agglomération devienne un acteur pivot. Son positionnement

dans l'organigramme de l'agglomération devra lui permettre de gagner en légitimité afin d'être reconnu comme un interlocuteur incontournable, apte à proposer des adaptations des projets qui iraient dans le sens d'une meilleure prise en compte des habitants des quartiers prioritaires.

## 7 - ANNEXES

## 7.1 - Fiche d'identité du quartier Montanou à Agen

À la limite de la commune de Pont du Casse, situées entre deux petits bois, les parcs Mathieu et Borie, face aux coteaux et le long de la Masse, les trois tours de 15 étages tranchent dans le paysage et dans le tissu urbain immédiat, proche de « l'idéal pavillonnaire ».

Au milieu des années 60, la politique des grands ensembles, portée et financée massivement par le gouvernement, décide Agen Habitat, à réaliser un très vaste projet de construction de logements sociaux.

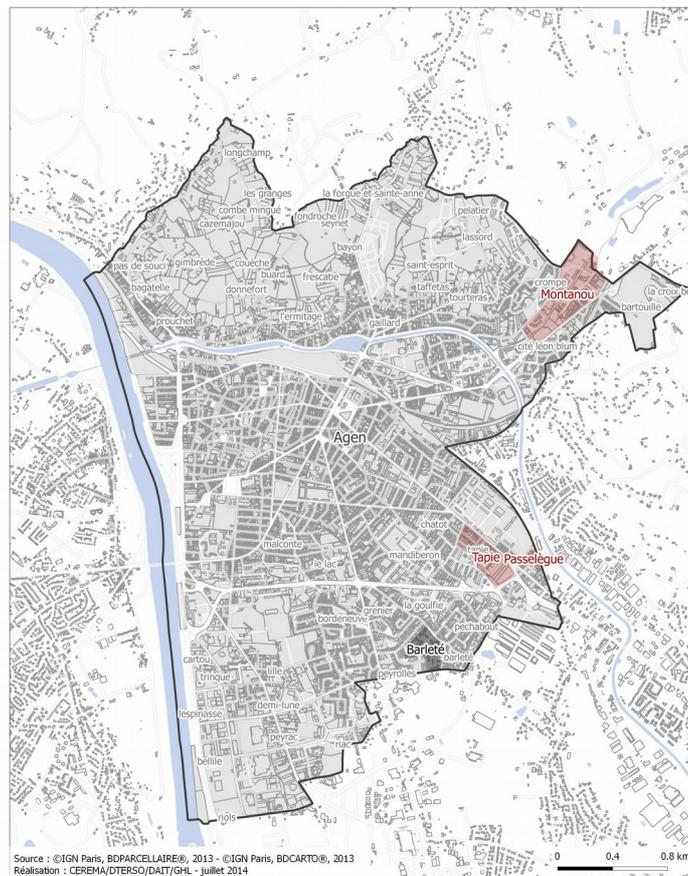
En 1969, la résidence Montanou propose 576 logements répartis sur deux types de bâtiments, Montanou Tours (R+15) et Montanou bas (R+4).

Ces grands et très grands logements, allant du T3 au T6, accueillent alors des familles ouvrières et étrangères ou des douaniers et gendarmes, dans les logements réservés aux fonctionnaires dans le contingent préfectoral fonctionnaires.

*Montanou a vocation à accueillir des familles nombreuses*

Exemples de typologies

- 106 T3
- 222 T4
- 105 T5
- 6 T6



*Situation géographique des quartiers sensibles sur Agen*

## 7.2 - Calendrier des entretiens exploratoires

Date	Services rencontrés
22/04/2014	DDT 47
25/04/2014	Agglomération d'Agen
07/05/2014	DDCS 47
20/05/2014	Préfecture

## 7.3 - Calendrier des ateliers thématiques

Date	Thèmes abordés
12/06/2014	Habitat/Logement/Rénovation urbaine / GUP
01/07/2014	Développement économique et emploi
01/07/2014	Éducation/Famille/Santé
13/06/2014	Sécurité/Prévention de la délinquance

#### 7.4 - Liste des différents livrables de l'étude sur Montanou

Date	Désignation
01/09/2014	Restitution de l'atelier : Habitat/Logement/Rénovation urbaine / GUP
01/09/2014	Restitution de l'atelier : Développement économique et emploi
01/09/2014	Restitution de l'atelier : Éducation/Famille/Santé
01/09/2014	Restitution de l'atelier : Sécurité/Prévention de la délinquance
17/11/2014	Diaporama pour la restitution en GPE politique de la ville
19/11/2014	Diaporama détaillé de restitution de l'étude

## 7.5 - La grille de questionnement adaptée au quartier Montanou

Voir annexe ci-jointe

## 7.6 - Le conseil de quartier n°21 « Un pour tous, tous pour un » - : École Paul Langevin : secteur Montanou

Le diagnostic du quartier-village 21, réalisé en concertation avec la population, a défini trois priorités essentielles :

- les aménagements de voirie pour 267 000 € soit 53 % de l'enveloppe budgétaire,
- l'embellissement et l'animation du quartier pour 190 000 € ou 38 % du budget
- l'amélioration des cheminements piétons pour 43 000 € ou 9 % du budget.

Parmi les opérations retenues dans le contrat de quartier, pour l'embellissement et l'animation du quartier, le Conseil de quartier inaugure **vendredi 4 octobre 2013, Montanou sa nouvelle place**, un investissement de 430 000 €, après 25 semaines de travaux.

L'aménagement de la place, devant la Maison pour Tous (centre social), répond aux attentes des habitants qui souhaitent se réapproprier cet espace public, par la création d'une aire de jeux, d'un espace de vie centrale au milieu des immeubles réhabilités du Montanou.

Le prochain gros chantier attendu par les habitants du quartier est la transformation de l'école Langevin. La consultation des parents d'élèves et des habitants devrait permettre de déterminer si le besoin est de requalifier cette école maternelle et primaire ou d'étudier un projet de reconstruction, sur le site actuel ou sur le parc Mathieu par exemple.

## Glossaire

**AMO** : assistance à maîtrise d'ouvrage

**ANAH** : Agence nationale de l'habitat

L'Anah est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. (source : <http://www.anah.fr/>)

**ANRU** : Agence nationale pour la rénovation urbaine

L'Agence a pour mission de traiter en priorité les quartiers qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, urbaines et économiques (source : <http://www.anru.fr/>)

**ASE** : aide sociale à l'enfance

**CISPD** : conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

**CLSPD** : conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

**CSU** : centre de supervision urbaine

**DDT 47** : Direction départementale des territoires du Lot-et-Garonne

**Dojo** : il s'agit, dans le contexte local, de la salle des arts de combat

### **Garantie Jeunes :**

Dispositif concernant les 18-25 ans en situation de précarité, sans-emploi et sans formation, institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015 (voir décret publié au Journal officiel du mercredi 2 octobre 2013). Ce dispositif propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation.

**GPE** : groupe projet État

**GUP** : gestion urbaine de proximité

**OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

L'OPAH concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations, et, souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces.

**OPAH-RU** : OPAH de renouvellement urbain

L'OPAH-RU sont conçues pour répondre à deux grands types de situations urbaines marquées par la dévalorisation, qui peuvent parfois se cumuler sur un même territoire et qui requièrent une action foncière ou immobilière forte :

- là où l'insalubrité de l'habitat est un phénomène prégnant et concentré qui doit être prioritairement traité ;

- là où d'autres phénomènes – friches urbaines, vacance et extrême vétusté des immeubles, morphologie urbaine - posent d'importants problèmes d'habitabilité.

**PIG** : Programme d'intérêt général

Le PIG, au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ou le délégué.

**PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse

**La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)** « est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre » (décret du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice).

**PLIE** : plan local pour l'insertion et l'emploi

**PLU** : plan local d'urbanisme

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un PLU qui couvre l'intégralité du territoire intercommunal ou communautaire.

**PRE** : programme de réussite éducative.

La réussite éducative inclut la réussite scolaire qui en est une condition essentielle et de nombreuses autres actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle. C'est la recherche d'une continuité et complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaire et de loisirs. (<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/2/MENE0603257C.htm>)

**PSL** : plan stratégique local

**Régie de Quartier** :

La Régie de Quartier d'Agen est une association créée en 1998 pour l'insertion sociale et professionnelle des habitants en difficulté des quartiers agenais. C'est une équipe organisée autour de 3 pôles (administratif, insertion et technique) qui encadrent près de 90 salariés. (source : <http://www.laregie-agen.fr/la-regie-de-quartier-d-agen/>)

**SEGPA** : Section d'enseignement général et professionnel adapté

**SGAR** : Secrétariat général aux affaires régionales

**ZUS** : zone urbaine sensible

Une ZUS est un territoire infra-urbain défini par décret défini comme prioritaire pour la politique de la ville.

## **Bibliographie/Sources**

### **Plans Stratégiques Locaux : rédiger l'avis de l'État, méthodologie**

par le CETE SO pour la DDTM de la Gironde, mai 2013

**Site internet de la Ville d'Agen :** [www.agen.fr](http://www.agen.fr)

**Conseils de quartiers de la ville d'Agen :** [www.agen.fr/monquartier](http://www.agen.fr/monquartier)

### **Les priorités des nouveaux contrats de ville**

communiqué en conseil des ministres du 25/06/2014

Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

[http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/priorites\\_des\\_nouveaux\\_contrats\\_de\\_ville.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/priorites_des_nouveaux_contrats_de_ville.pdf)

Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Énergie et climat - Gestion du patrimoine d'infrastructures  
Impacts sur la santé - Mobilités et transports - Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables



**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**  
rue Pierre Ramond - CS 60013 - 33166 Saint-Médard-en-Jalles - Téléphone 05 56 70 66 33 - Télécopie 05 56 70 67 33 [www.DTerSO@cerema.fr](http://www.DTerSO@cerema.fr)  
Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30